

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

25 MAI 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 25 MAI 2022 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	5
2	Cour constitutionnelle	5
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	5
4	Approbation de l'ordre du jour	5
5	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	6
5.1	Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée « Craintes d'une dérive autoritaire du pouvoir tunisien »	6
5.2	Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée « Récents propos du ministre-président concernant la coopération internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles »	7
5.3	Question de M. Germain Mugemangango à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée « Vision du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la coopération au développement »	7
5.4	Question de M. Dimitri Legasse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée « Suivi de la situation du Centre culturel de Braine-l'Alleud »	10
5.5	Question de M. Benoit Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée « Extension du tax shelter au jeu vidéo »	11
5.6	Question de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée « Accompagnement des enfants ayant un parent incarcéré »	13
5.7	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « Formation des étudiants des universités et des hautes écoles à la transition »	14

5.8	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Perte d'apprentissage de la natation par les jeunes»	16
5.9	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Phénomène des piqûres, la psychose grandit. Nos jeunes sont-ils en danger?»	17
5.10	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Décrochage des élèves à besoins spécifiques»	18
5.11	Question de Mme Anne Laffut à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Recommandations de la Commission européenne concernant l'enseignement secondaire»	18
5.12	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Abandon scolaire post-covid»	20
5.13	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Décrochage scolaire post-covid 19: les échos du terrain sont de plus en plus affolants»	20
5.14	Question de Mme Alice Bernard à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Augmentation du prix des fournitures scolaires»	23
5.15	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Soutien des professeurs de seconde carrière pour lutter contre la pénurie»	25
6	Communications	26
7	Prises en considération	27
8	Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 2021 relatif à la capacité de placement de la Communauté française pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la surveillance électronique, et au programme-horaire des justiciables condamnés à une peine privative de liberté de trois ans ou moins (doc. 384 (2021-2022) n^{os} 1 et 2)	28
8.1	Discussion générale	28

8.2	Examen et vote des articles	32
9	Proposition de résolution visant à mettre fin aux règlements d'ordre intérieur discriminants dans les écoles (doc. 257 (2020-2021) n^{os} 1 à 3)	32
9.1	Discussion.....	32
10	Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 2021 relatif à la capacité de placement de la Communauté française pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la surveillance électronique, et au programme-horaire des justiciables condamnés à une peine privative de liberté de trois ans ou moins (doc. 384 (2021-2022) n^{os} 1 et 2)	42
10.1	Vote nominatif sur l'ensemble	42
11	Proposition de résolution visant à mettre fin aux règlements d'ordre intérieur discriminants dans les écoles (doc. 257 (2020-2021) n^{os} 1 à 3)	43
11.1	Votes réservés	43
11.2	Vote nominatif sur l'ensemble	45
12	Projets de motion	46
12.1	Vote nominatif.....	46
12.2	Vote nominatif.....	48
	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	49
	Annexe II: Cour constitutionnelle	50

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h10.*

– *Les procès-verbaux des dernières séances sont déposés sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: MM. Lepine, Lenzini, Dodrimont et Vancauwenberge, ainsi que Mmes De Re et Groppi, pour raisons de santé; Mme Schyns, pour raisons personnelles.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 19 mai 2022, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 25 mai 2022.

Entretemps, Mmes Schyns et Vandorpe ont déposé un projet de motion en conclusion de l’interpellation de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Pour une réforme acceptée et acceptable des centres PMS», en commission de l’Éducation (doc. 391 (2021-2022) n° 1). Mme Chabbert et MM. Soiresse Njall et Janssen ont déposé un projet de motion pure et simple en conclusion de la même interpellation. Je vous propose de procéder au vote de ces motions à la fin de nos travaux (doc. 392 (2021-2022) n° 1).

Mme Schyns et consorts ont déposé la proposition de résolution visant le développement de l’offre d’endroits de camps, de séjours, de plaines et toutes activités organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 393 (2021-2022) n° 1).

Mme Pavet et consorts ont déposé la proposition de résolution visant à défendre les travailleurs et les travailleuses et les collections du réseau PointCulture (doc. 394 (2021-2022) n° 1).

Je vous propose d'ajouter la prise en considération de ces deux propositions de résolution à l'ordre du jour de notre séance.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté. (*Assentiment*)

5 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

5.1 *Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée « Craintes d'une dérive autoritaire du pouvoir tunisien »*

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Il y a six mois, le président tunisien Kaïs Saïed annonçait la prolongation pour un an de l'état d'exception prononcé au mois de juillet, prolongeant ainsi le gel de l'assemblée législative du pays. La situation est devenue plus inquiétante à la fin du mois de mars, lorsqu'il a annoncé la dissolution pure et simple de cette assemblée. Il a également dissous l'autorité indépendante censée organiser les élections, ainsi que le Conseil de la magistrature, concentrant ainsi les pleins pouvoirs.

La Tunisie est sur la liste des partenaires prioritaires de coopération de Wallonie-Bruxelles International (WBI). À ce titre, l'estompement de la norme démocratique dans ce pays ne manque pas de nous interpellier. Tous les signaux qui nous parviennent sont alarmants. Un Sommet de la Francophonie était prévu l'an dernier à Djerba, mais il a été reporté au mois de novembre 2022. De multiples raisons ont été évoquées pour justifier ce report, notamment des difficultés organisationnelles liées à la pandémie, mais il est évident que des objectifs plus politiques ont aussi motivé cette décision.

Monsieur le Ministre-Président, quelle est votre analyse de la situation politique en Tunisie? Avez-vous reçu des témoignages de la part de nos opérateurs présents sur place? Par ailleurs, le fait qu'aucune élection ne soit prévue à brève échéance après la dissolution de l'Assemblée des représentants du peuple constitue une préoccupation démocratique majeure. Dès lors, la tenue effective du Sommet de la Francophonie est-elle remise en question? Avez-vous évoqué cette problématique avec nos partenaires de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)? Le cas échéant, quelles demandes de garanties démocratiques ont-elles été adressées à la Tunisie?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – La situation politique et démocratique de la Tunisie se dégrade effectivement de façon préoccupante. Les menaces pesant sur les juges et la commission électorale sont inquiétantes pour l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'organisation des prochaines élections.

Nous avons abordé ce problème au sein de l'OIF le 29 avril dernier. L'ensemble des membres partage ces inquiétudes, mais l'organisation du Sommet de la Francophonie ne figurait pas à l'ordre du jour de cette réunion. En revanche, elle sera officiellement inscrite à l'ordre du jour de la réunion de commission du

1^{er} juin prochain. Il est clair que l'évolution politique de la Tunisie aura des conséquences sur l'organisation du prochain Sommet de la Francophonie ou, à tout le moins, sur la représentation des États et des gouvernements à cet événement. Pour ma part, je jugerai de la pertinence de notre participation en fonction de l'évolution de la situation.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Monsieur le Ministre-Président, j'entends la nuance que vous apportez dans votre réponse, même si vous indiquez clairement que l'OIF et la Fédération Wallonie-Bruxelles pourraient prendre des décisions en fonction de l'évolution de la situation démocratique de la Tunisie.

De nombreux échos nous parviennent quant à la situation tunisienne et au maintien du Sommet de la Francophonie dans ce pays. Si j'étais à votre place, je me demanderais si la Fédération Wallonie-Bruxelles est bien tenue de se présenter à un événement organisé dans un contexte aussi inquiétant. La réponse ne me paraît pas simple: d'un côté, l'approche pragmatique nous oblige à penser qu'un boycott serait contre-productif; d'un autre côté, la réaffirmation des valeurs démocratiques est importante dans le cadre de notre positionnement international. Jusqu'à présent, nous avons d'ailleurs adopté des positions assez nettes à ce sujet, notamment lorsque le ministre-président wallon et vous-même avez décidé de la fermeture de notre représentation en Pologne, décision que j'ai saluée à l'époque. Face à cette situation délicate, mieux vaut faire preuve de patience.

5.2 Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Récents propos du ministre-président concernant la coopération internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

5.3 Question de M. Germain Mugemangango à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Vision du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la coopération au développement»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Monsieur le Ministre-Président, vous avez récemment déclaré à la presse vouloir analyser toutes les actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de coopération internationale à la mesure de leur réussite. Si je peux vous suivre sur la nécessité d'une culture de l'évaluation, du résultat et de la transparence des critères, je m'interroge toutefois sur ce que recouvre cette volonté.

Je tiens à rappeler d'emblée que la présence de la Fédération Wallonie-Bruxelles au niveau international est une vitrine majeure pour tous nos acteurs, qu'ils soient sportifs, culturels ou académiques. À la suite de vos propos, ils peuvent se

demander à quelle sauce ils vont être mangés! Vos réponses permettront certainement de les rassurer sur la mise en œuvre de cette évaluation.

Vous avez indiqué à la presse que les retombées économiques ne pouvaient pas être en elles-mêmes un critère unique de notre présence à l'international et je m'en réjouis. Dès lors, quels critères seront-ils retenus pour l'évaluation des actions? Par ailleurs, entendez-vous coconstruire ce modèle d'évaluation avec nos acteurs pour qu'il fasse consensus au sein de notre structure de coopération internationale? Enfin, la réforme des agents de liaison académique et culturelle (ALAC) s'inscrit-elle dans cette évaluation?

M. Germain Mugemangango (PTB). – À vous lire sur la coopération au développement, Monsieur le Ministre-Président, je conclus qu'il s'agit surtout d'une question de business. Dans une récente interview, que j'ai en ma possession, le journaliste vous pose la question: «La coopération au développement est-elle totalement désintéressée?». Vous répondez: «Ce n'est pas l'objectif premier». Vous parlez alors de business. Les projets sociétaux ne viennent qu'ensuite.

Vous rendez-vous compte de ce qui est en train de se passer actuellement dans les pays pauvres? Le premier défi auquel ces pays sont confrontés, c'est la famine. La famine concerne de plus en plus de personnes dans les pays pauvres. Rien qu'en Afrique, 250 millions de personnes souffrent de famine. Quelles en sont les causes au final? Certains diront que c'est à cause de la guerre en Ukraine et c'est probablement vrai; d'autres diront, après un examen plus attentif de la situation, que les prix des matières premières ont augmenté depuis 2014, provoquant alors cette famine. Quelle est la cause de cette augmentation? C'est la spéculation! C'est donc précisément à cause du business que cette famine sévit.

Les affaires des entreprises ou des pays riches provoquent des morts dans les pays pauvres. J'y vois le problème fondamental de la coopération au développement. Cette dernière est gangrenée par des impératifs de rentabilité. Au centre de la coopération au développement, il devrait plutôt y avoir la solidarité et le respect, non le business. Là est ma question: ne faudrait-il pas clarifier les priorités de la coopération au développement? Si la logique du business perdure, certains pays riches s'enrichiront davantage, tandis que, parmi les pays pauvres, certains continueront à mourir.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Monsieur Luperto, je tiens à vous rassurer: je pense tout à fait la même chose que vous. La délégation sénégalaise est la première que j'ai rencontrée après la crise sanitaire. Dans une région fortement touchée par le djihadisme et les menaces sur la démocratie, notamment au Mali, au Bénin, ou au Burkina Faso, le Sénégal conserve une certaine stabilité et sécurité. Je m'y suis déplacé pour évaluer les programmes de coopération développés avec Wallonie-Bruxelles International (WBI), la société civile, les opérateurs locaux ou l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE). J'y ai vu de nombreux projets de coopération

concernant l'entrepreneuriat féminin, l'émancipation et le droit des jeunes filles ou encore l'éducation et la formation des enseignants.

Si j'ai voulu insister sur la coopération internationale, c'est justement parce que certains tiennent des propos populistes en se demandant pourquoi nous consacrons des moyens à ce domaine alors que nous vivons des moments difficiles. Je souhaite rappeler avec force combien la coopération internationale et le rayonnement à l'étranger de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont essentiels. Les budgets alloués doivent être maintenus, même dans la période de crise actuelle.

J'ai effectivement insisté sur la transparence et l'évaluation. Cependant, l'évaluation peut aussi parfois induire une réorientation des moyens. Tous les projets de coopération ne fonctionnent pas de la même façon pour de bonnes ou de moins bonnes raisons. Les acteurs sur le terrain sont eux-mêmes conscients qu'il est parfois nécessaire de réorienter les moyens. J'ai demandé aux opérateurs comme WBI et l'APEFE de faire preuve d'une certaine transparence. Ce n'est pas parce qu'un projet de coopération échoue qu'il faut nécessairement le remettre complètement en question ou se dire que la coopération est inutile dans tel secteur ou tel pays.

Je réaffirme avec force la nécessité absolue de la coopération internationale et du rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, comme toute politique publique, cette coopération doit être évaluée pour faire en sorte que tous les moyens publics consacrés soient utilisés le mieux possible.

Je souhaiterais en discuter avec vous en commission, car le sujet est essentiel. Cette mission a vraiment été très intéressante par rapport au rôle que la Fédération Wallonie-Bruxelles peut jouer à l'international.

M. le président. – Monsieur le Ministre-Président, je reconnais que la question porte sur un sujet tellement vaste qu'il est difficile dans le temps imparti de répondre de façon exhaustive. Je suppose que le rendez-vous en commission est entendu.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Monsieur le Ministre-Président, en ce qui me concerne, je n'ai pas une lecture polémique de vos déclarations. Je fais partie de la majorité, d'autres, comme M. Mugemangango, de l'opposition. Chacun lit les articles différemment en fonction de sa position, néanmoins la question méritait en effet d'être clarifiée. Les acteurs de la coopération internationale lisent un certain nombre d'informations et peuvent se demander si cela suppose une réduction de la voilure de nos moyens en matière de coopération à l'international.

Vous venez de répondre qu'il fallait maintenir les crédits, tout au plus les réorienter, quand il s'avère préférable après analyse de mener des projets d'une autre nature que ceux qui sont menés, et ce, pas toujours parce qu'ils n'ont pas abouti. Je vous rejoins sur ce point. Nous le voyons sur le plan local, dans nos communes, avec des programmes stratégiques transversaux (PST) où des me-

sures n'aboutissent pas. Ce n'est pas parce qu'un travail n'a pas été effectué qu'il faut tout abandonner. Il est important d'identifier les raisons de l'échec et ce sont parfois de très bonnes raisons.

J'insisterai sur l'importance d'avoir des critères clairs d'évaluation et sur une co-construction du modèle d'évaluation. J'apprécie le fait que vous ayez rappelé l'importance de réaffirmer la solidarité en période de crise, y compris à l'international, même si cette affirmation n'est pas populaire. Il est courageux de le réaffirmer.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Évidemment, je ne conteste pas tous les projets que vous évoquez, Monsieur le Ministre-Président. Au contraire, je pense qu'ils sont véritablement importants. Mon but n'est pas de contester la nécessité d'avoir des relations internationales. En fait, c'est vous-même qui parlez de la place du business dans la coopération au développement.

Ma question a été posée, car il faut faire un choix. Souvent, d'après l'idéologie libérale, on pense que là où il y a de grandes multinationales, il y a forcément des citoyens heureux. Ce n'est pas vrai, que nous soyons en Belgique ou dans des pays pauvres! Par conséquent, il faut faire un choix: soit nous nous battons pour les intérêts de quelques-uns afin qu'ils deviennent de plus en plus riches ou alors nous nous battons pour l'intérêt général. Et ce qui est dommage, c'est que vous ne faites pas ce choix dans votre interview.

5.4 Question de M. Dimitri Legasse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Suivi de la situation du Centre culturel de Braine-l'Alleud»

M. Dimitri Legasse (PS). – Le samedi 21 mai, le collectif Accolades a organisé une manifestation de soutien au Centre culturel de Braine-l'Alleud. Plus d'une centaine de personnes ont répondu à l'appel, dont des artistes comme Christian Merveille. Le message lancé est pacifique et constructif: il demande à renouer le dialogue. Depuis le début, mon intervention s'inscrit dans la même logique afin de privilégier une solution de sortie de crise par le haut, qui protège l'outil et le dynamisme culturel reconnus largement au-delà des frontières de Braine-l'Alleud.

La commune de Braine-l'Alleud propose trois solutions: une rupture à l'amiable du contrat-programme, une rupture unilatérale au moyen d'une procédure judiciaire ou l'adoption de nouveaux statuts. Ces statuts révisés ont été soumis et une assemblée générale extraordinaire est programmée le 23 juin pour éventuellement les approuver.

Madame la Ministre, je souhaiterais vous entendre sur les signes que vous avez perçus dans le cadre de ce conflit. Avez-vous noté les signes d'un apaisement? Si oui, avez-vous d'autres éléments à nous communiquer? Avez-vous eu un retour

récent de ce qu'il se passe à Braine-l'Alleud? Le personnel est-il accompagné, soutenu et pris en compte? Il semblerait même que la commune ait proposé au personnel, soumis à rude épreuve, de migrer et de se faire engager dans le service culturel en gestation.

J'ai également une question concernant l'observateur du gouvernement, pour autant qu'il y en ait un qui soit désigné aujourd'hui, et d'un éventuel comité de suivi ou de contrôle de la situation.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je comprends les inquiétudes du personnel du Centre culturel de Braine-l'Alleud, ainsi que celles du public qui fréquente ce lieu. Leur mobilisation est légitime. Il y a deux semaines, j'ai fait le point sur le fond du dossier en commission. Je ne reviendrai donc pas sur ce point. Il m'importe de rappeler que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est toujours inscrite dans une perspective de dialogue et que nous continuons de le faire.

À la suite de la table ronde organisée avec les différentes parties prenantes, j'ai adressé un courrier au bourgmestre de Braine-l'Alleud pour lui proposer ce qui lui avait déjà été proposé oralement lors de notre rencontre, à savoir la désignation d'un observateur de la Communauté française qui pourrait servir de médiateur et la création d'un comité de suivi réunissant les parties prenantes, c'est-à-dire la commune, la province et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce courrier rappelait aussi qu'en cas de changement de statut, il fallait évidemment inscrire ses nouveaux statuts dans le cadre du décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels. Je n'ai pas encore reçu de réponse à ce courrier, mais il a été envoyé il y a seulement quelques jours. J'espère que la réponse de la commune sera positive.

M. Dimitri Legasse (PS). – Madame la Ministre, je vous interrogerai à nouveau pour connaître la réponse de la commune au courrier en question. Le changement statutaire pourrait-il mettre à mal le contrat-programme? Je ne pense pas, car le véhicule juridique reste identique. Le changement statutaire doit effectivement s'inscrire dans le cadre du décret.

5.5 Question de M. Benoit Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Extension du tax shelter au jeu vidéo»

M. Benoît Dispa (cdH). – En 2019, le Parlement fédéral a approuvé une loi qui étend le mécanisme du *tax shelter* au jeu vidéo. La loi n'est cependant pas entrée en vigueur, notamment en raison des objections de l'Union européenne. Un accord serait enfin intervenu au sein du gouvernement fédéral pour répondre à ces objections: il consisterait, d'une part, à lever la restriction territoriale inscrite dans la loi et difficilement compatible avec les exigences européennes et, d'autre

part, à recourir au «test culturel» pour démontrer la finalité culturelle du jeu vidéo susceptible de bénéficier du *tax shelter*. Les opérateurs de jeux vidéo ont accueilli favorablement cet accord. Ils sont impatients de démontrer que le secteur représente un gisement important d'emplois potentiels.

Madame la Ministre, partagez-vous la satisfaction des opérateurs à propos de cet accord au sein du gouvernement fédéral? Que répondez-vous à certains opérateurs bénéficiaires historiques du *tax shelter*, notamment aux producteurs de films qui craignent de voir les moyens financiers qui leur sont attribués vers les opérateurs actifs dans les jeux vidéo? Confirmez-vous le souhait du gouvernement fédéral de faire entrer en vigueur cette extension du *tax shelter* à la date du 1^{er} janvier 2023? Le «test culturel» s'inspirera-t-il du mécanisme utilisé par le Fonds Wallimage Gaming par exemple? Le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) sera-t-il opérationnel pour mettre en place ce test?

Votre gouvernement a-t-il décidé d'activer d'autres formes de soutien au secteur du jeu vidéo? Quels sont les résultats de l'appel à projets qui a été lancé l'année dernière? Cet appel à projets sera-t-il pérennisé? Êtes-vous favorable, à long terme, à une extension du *tax shelter* à d'autres domaines tels que la musique non classique ou les festivals?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le jeu vidéo a une valeur économique, mais aussi culturelle. L'accord sur le *tax shelter* est réjouissant et est accueilli favorablement par le secteur. J'ai suivi ce dossier de près – il n'est pas du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles –, en dialogue avec les fédérations. Le texte est jugé satisfaisant.

Toutefois, ce qui se fait en Fédération Wallonie-Bruxelles complète ce soutien au jeu vidéo: nous avons en effet lancé un appel à projets dans le cadre du Plan de relance européen qui permet de soutenir les prototypages de jeux vidéo sur notre territoire. C'est la première fois que la Fédération Wallonie-Bruxelles inscrit le jeu vidéo dans sa politique culturelle. L'enthousiasme pour cet appel à projets était réel et les résultats seront connus très prochainement.

Le CCA étant une administration, il n'est pas composé de représentants du secteur.

Quant à l'extension du *tax shelter* au jeu vidéo, il faut avancer prudemment, pas à pas. Nous allons intégrer un nouveau secteur, du jeu vidéo, en 2023. En tout cas, c'est ce qui est annoncé. Mais je ne peux me prononcer plus avant sur ce sujet. J'observerai comment se déroule l'intégration de ce nouveau secteur dans le mécanisme du *tax shelter*, avant d'envisager toute nouvelle autre extension de ce mécanisme.

M. Benoît Dispa (cdH). – Le secteur est vraiment impatient de voir ce dispositif entrer en vigueur. J'espère que toutes les conditions seront réunies d'ici la fin de

l'année sur le plan légal au niveau fédéral et sur le plan opérationnel au niveau du CCA pour que ce secteur, porteur d'avenir et créateur d'emplois, puisse bénéficier de l'extension du mécanisme.

Je me réjouis que les résultats de l'appel à projets soient communiqués prochainement. J'espère que ce dispositif sera pérennisé. Initialement, il était seulement prévu pour une période de quatre ans. Simplifier les procédures ou raccourcir les délais serait bienvenu pour que le secteur puisse passer à l'action sans être tributaire de décisions administratives qui, parfois, tardent un peu à tomber.

Madame la Ministre, je vous remercie de faire le maximum pour que ce secteur se développe. Il a cette dimension culturelle et cette capacité à créer des emplois dont nous avons bien besoin.

5.6 Question de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Accompagnement des enfants ayant un parent incarcéré»

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – L'actualité nous rappelle la malheureuse situation de certains enfants qui ont un parent incarcéré. Même si tous les acteurs s'accordent à dire que la place d'un enfant n'est pas en prison, quand bien même il y aurait des prisons «enfants friendly» ou prisons «enfant admis», force aujourd'hui est de constater qu'il y a des cas où on ne parvient pas à empêcher la présence d'un enfant dans ces établissements pénitentiaires.

Mon but n'est pas de demander ce qui est fait en termes d'aménagement et de savoir si les enfants disposent d'une table à langer, d'un peignoir, d'un bain ou d'un doudou, mais de faire le point sur la réglementation. Une maman détenue peut garder son enfant avec elle en prison jusqu'à ce qu'il ait 3 ans. Chaque situation est évaluée au cas par cas.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur les différents critères justifiant ce choix? Une fois l'âge de 3 ans atteint, comment l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) encadre-t-il cette séparation qui semble inévitable, mais qui doit être traumatisante ou difficile? Lorsque c'est le père qui est incarcéré, quelles sont les actions menées par l'ONE pour pouvoir encadrer au mieux cette situation ô combien difficile?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Certains enfants se trouvent effectivement en détention, souvent avec leur mère. Nous devons travailler au maximum au bien-être de ces enfants, mais aussi au maintien des liens avec leurs proches, en ce compris leur père.

C'est une loi fédérale qui établit cette réglementation: la loi de principes du 23 décembre 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut

juridique des détenus. Tous les modalités et critères sont régis par cette législation.

L'ONE participe tous les six mois à une évaluation avec une équipe pluridisciplinaire de l'ONE, parfois accompagnée d'un conseiller ou d'un directeur de l'aide à la jeunesse pour ces parents et ces enfants en détention. Le suivi est donc régulier. Entre ces moments d'évaluation, l'ONE et les professionnels gardent des contacts réguliers avec les personnes concernées, mais aussi avec celles qui les encadrent, notamment pour garantir certains droits, par exemple permettre à des enfants d'avoir accès à un milieu d'accueil ou répondre à certains de leurs besoins. C'est un point positif.

Dans le contrat de gestion de l'ONE voté ici il y a quelque temps, une attention accrue est portée sur l'encadrement des enfants dans cette situation spécifique. Le contrat de gestion contient également un autre point d'attention. Une nouvelle prison sera bientôt érigée à Haren et l'accord de coopération de 2014 sera revu pour accompagner le mieux possible les futurs enfants se retrouvant en détention avec un parent dans cette nouvelle prison. Nous voulons nous assurer que ces enfants soient accompagnés et jouissent de plus de droits possible, pour leur bien-être, mais aussi pour ce lien fondamental avec leurs proches. Nous voulons garantir que ces enfants se retrouvent dans des structures où des liens avec leurs proches puissent exister. Il s'agit aussi assurer un suivi des enfants qui sortiront de prison et quitteront alors leur parent emprisonné. Le point d'attention prioritaire est toujours l'intérêt de l'enfant.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir dressé cet état des lieux. Nous nous accordons sur un point: il est nécessaire de réfléchir en termes de droit de l'enfant et non de droit du détenu, homme ou femme. Nous rêvons tous de partir avec les mêmes chances dans la vie et de connaître une existence stable. Malheureusement, dans la réalité, c'est loin d'être le cas. Vivre dans un milieu carcéral est loin d'être idéal pour un adulte, peu importe les actes commis; pour un enfant qui n'est responsable de rien, c'est encore bien plus compliqué.

L'ONE a adopté des mesures. Un contrat de gestion lui impose de revoir et d'évaluer le cadre législatif et de l'améliorer s'il l'estime nécessaire. Il faut évidemment donner à l'ONE les moyens d'agir pour atteindre ces objectifs: favoriser le développement de l'enfant et la transition. S'il est déjà difficile de vivre loin de son parent, c'est encore bien plus dur de vivre loin d'un parent qu'on ne voit pas à cause de conditions de détention qui ne favorisent pas la parentalité. Je vous invite donc à engager des moyens nécessaires.

5.7 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée

lée «Formation des étudiants des universités et des hautes écoles à la transition»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – *Education4Climate* a réalisé une enquête avec l'association *The Shifters* relative, d'une part, à l'offre de formation et, d'autre part, aux attentes des étudiants de l'enseignement supérieur vis-à-vis de la transition climatique. En ce qui concerne les attentes, 87 % des 600 étudiants interrogés souhaitent être mieux informés et formés à propos du changement climatique et de la transition écologique. Pour ce qui est des formations proposées, *The Shifters* note une faible offre sur ces questions. En effet, sur l'ensemble des programmes, seuls 12,5 % des masters universitaires et 6 % des masters dans les hautes écoles abordent ces sujets. Sur l'ensemble des cours, la proportion est encore plus faible: sur plus de 88 000 cours examinés, 5 % d'entre eux abordent ces thématiques dans les universités et 2,2 % dans les hautes écoles.

Madame la Ministre, comment réagissez-vous aux résultats de cette enquête? Quelles mesures pouvez-vous prendre, dans le respect de l'autonomie pédagogique des établissements, pour mieux faire coller l'offre de formations aux attentes des étudiants? Comment préparer les étudiants de l'enseignement supérieur aux métiers, aux compétences et aux défis futurs?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai pris connaissance des résultats de l'étude d'*Education4Climate*. Il serait intéressant de la transmettre à la Commission du développement durable de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Cette commission me paraît être le lieu indiqué pour examiner ses recommandations.

Pour votre information, le nombre de formations abordant le changement climatique et la transition est en augmentation dans l'enseignement supérieur. On en compte aujourd'hui une quarantaine. Parmi les propositions émises dans le rapport, je retiens notamment l'idée d'un projet pilote visant à examiner la manière de travailler à l'intérieur des cursus. Je transmettrai cette étude à la Commission du développement durable de l'ARES.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, nous aurons certainement l'occasion d'aborder la question en commission, une fois que vous aurez pris contact avec la Commission du développement durable de l'ARES. Les connaissances transversales sont elles aussi très demandées par les étudiants. Si les cursus en agronomie et en biotechnologie abordent généralement ces sujets, c'est beaucoup moins le cas des cursus en sciences humaines ou en sciences médicales. Pourtant, les compétences transversales sont très utiles dans les métiers d'avenir.

5.8 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Perte d'apprentissage de la natation par les jeunes»

M. Mourad Sahli (PS). – Avant la crise sanitaire, j'étais déjà inquiet de constater que de moins en moins d'enfants apprennent à nager. Que ce soit dans le cadre des cours de gymnastique, des clubs sportifs, des mouvements associatifs ou des services d'aide à la jeunesse tels que les services d'aide en milieu ouvert (AMO), qui relèvent de vos compétences, Madame la Ministre, cette problématique est bien réelle. Le manque d'infrastructures est lié à la fois aux fermetures temporaires décidées en raison de la pandémie et à la mise en œuvre du Plan «Piscines» de la Région wallonne.

Un peu partout sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et particulièrement dans l'arrondissement de Charleroi, trouver un créneau horaire pour pratiquer la natation s'apparente réellement à un parcours du combattant pour les clubs sportifs, les écoles et les fédérations de natation. Par conséquent, les enfants terminent leur cursus primaire et grandissent sans avoir eu accès à cet apprentissage essentiel, ce qui constitue un réel problème.

Avez-vous reçu des témoignages issus du terrain? Quels sont les constats posés par les clubs sportifs et par la Fédération francophone belge de natation (FFBN)? Avez-vous lancé une réflexion pour créer un plan d'action permettant de résoudre rapidement cette situation? Avez-vous des contacts avec les ministres régionaux pour discuter des infrastructures et de leur accessibilité?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la FFBN partage vos constats. Elle se réjouit de la mise en œuvre du Plan «Piscines» de la Région wallonne, car il permettra de disposer d'infrastructures de meilleure qualité. Cependant, vous avez raison de souligner la pression qu'il exerce sur les horaires. Une réunion est planifiée pour aborder cette question.

Quant à l'apprentissage de la natation dans l'enseignement obligatoire, une circulaire prévoit que les enfants doivent savoir nager au terme de la sixième année primaire. Si ce sujet relève plutôt des compétences de la ministre Désir, il est toutefois évident que je peux y contribuer en tant que ministre des Sports. Les stages organisés par l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), par exemple, peuvent jouer un rôle important dans l'apprentissage de la natation. L'offre de tels stages est d'ailleurs importante: 61 stages de natation sont prévus cet été et leur taux de remplissage est revenu à des valeurs similaires à la période précédant la crise sanitaire, c'est-à-dire aux alentours de

70 %. Cette année, 700 enfants y sont inscrits. J'ai donc bon espoir que ces stages contribuent à l'effort collectif pour garantir que les enfants sachent nager.

M. Mourad Sahli (PS). – Malheureusement, ce constat est indéniable: les enfants, tant dans le système éducatif qu'en dehors de celui-ci, grandissent sans avoir eu accès à la pratique sportive de la natation. Nous devons tous nous mobiliser pour que les enfants accèdent à cette discipline.

Madame la Ministre, je vous invite à rester mobilisée pour que vos collègues des Régions accélèrent le rythme. J'ai conscience qu'une infrastructure telle qu'une piscine ne se construit pas du jour au lendemain, mais la mobilisation des forces vives peut contribuer à ces chantiers. À propos des 61 stages organisés par l'ADEPS, j'aimerais souligner que la partie de ces stages consacrée à la natation n'est organisée nulle part dans ma région. C'est dommage. Je suppose que nous ferons tous des efforts pour apporter les meilleures réponses dans un bref délai.

5.9 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Phénomène des piqûres, la psychose grandit. Nos jeunes sont-ils en danger?»

M. Thierry Witsel (PS). – Hier, nous avons abordé la sécurité au sein et autour des stades. Cette matière relève des compétences du pouvoir fédéral, mais nous devons aujourd'hui parler des événements qui ont émaillé le match qui a opposé le KV Mechelen au KRC Genk samedi dernier. Pris de malaise, des supporters ont interpellé la police après avoir reçu une piqûre. Huit d'entre eux ont été hospitalisés, tandis que plusieurs autres ont reçu des soins sur place. Ce phénomène a déjà été constaté à l'occasion de la *Belgian Pride* à Bruxelles et lors d'autres événements festifs. Il a manifestement dépassé nos frontières, puisque des cas similaires ont été constatés en France.

Madame la Ministre, avez-vous entendu parler de ces incidents? De quelles informations disposez-vous à ce jour? Comment rassurer et sensibiliser nos jeunes, qui sont directement concernés par le phénomène? Une campagne de sensibilisation auprès des organisations de jeunesse et des mouvements de jeunesse vous semble-t-elle opportune?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le 20 mai dernier, quatorze supporters de Malines ont fait un malaise après avoir ressenti une piqûre. Une enquête a été ouverte. D'après ce que j'ai entendu, l'enquête toxicologique n'a pas établi de lien entre ce fait et un empoison-

nement. Par ailleurs, le même jour, deux jeunes filles ont porté plainte après avoir ressenti une piqûre.

Il est évidemment toujours très intéressant de se renseigner auprès de la police fédérale pour voir si une première analyse a déjà été faite. D'après les premiers retours, les événements sont encore trop récents pour analyser le phénomène. La difficulté réside notamment dans le fait que les symptômes ressentis après la piqûre sont assez proches de ceux pouvant être ressentis au moment d'une attaque de panique. C'est pourquoi il est difficile d'avoir une analyse complète de ce phénomène pour l'instant.

Le message que je transmets aux jeunes est de rester très prudents et de ne pas paniquer. Dans le cadre d'une activité de jeunesse, par exemple, il est possible de se tourner vers un animateur. Chez les scouts, il existe une formation aux gestes de premiers secours. Si cela se produit lors d'un événement festif, il est également possible de se tourner vers les animateurs du plan SACHA (*Safe attitude* contre le harcèlement et les agressions). Ces derniers sont formés pour porter secours à des victimes potentielles.

Je continuerai à suivre ce phénomène avec beaucoup d'attention et nous organiserons, si nécessaire, une visioconférence avec les membres du secteur de la jeunesse pour voir s'il y a lieu de lancer une campagne de sensibilisation.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le phénomène est récent. Nous devons rester attentifs à cette problématique, indépendamment des autres thématiques comme le racisme qui gangrènent le monde sportif. En effet, il ne faut pas oublier que certains parents assistent aux matchs avec leur enfant et qu'ils risquent de ne pas se sentir en sécurité dans le stade. Je suis content de savoir que vous comptez organiser une visioconférence avec les acteurs du secteur de la jeunesse si jamais le problème perdure. Cela me paraît important, voire primordial, car ils sont directement concernés.

5.10 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Décrochage des élèves à besoins spécifiques»

5.11 Question de Mme Anne Laffut à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Recommandations de la Commission européenne concernant l'enseignement secondaire»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, deux éléments d'actualité m'invitent à vous interroger sur le décrochage des élèves à besoins spécifiques.

Premièrement, l'enquête de l'Association belge de parents et professionnels pour les enfants en difficulté d'apprentissage (APEDA) souligne les graves effets de la crise sanitaire sur les élèves à besoins spécifiques: un élève sur trois aurait régressé dans certaines matières et un élève sur cinq serait en décrochage. Les chiffres montrent aussi une augmentation de la tristesse, de l'anxiété ainsi qu'une perte d'intérêt chez ces élèves pour les études. Avez-vous déjà rencontré les représentants de l'APEDA? Avez-vous pris connaissance des résultats de leur enquête? Quelles actions mènerez-vous pour réduire l'impact de la crise sur les élèves à besoins spécifiques? Les pôles territoriaux s'implémentent aujourd'hui dans un cadre parfois difficile et des questions demeurent.

Deuxièmement, la Commission européenne a formulé des recommandations sur l'inclusion dans l'enseignement francophone. Un adulte porteur de handicap sur trois ne finit pas l'enseignement secondaire. Quelles solutions proposez-vous à ces difficultés? Où en est la réforme de l'enseignement spécialisé?

Mme Anne Laffut (MR). – L'Union européenne a souligné les inégalités du monde scolaire en Belgique. Selon la Commission européenne, l'enseignement belge devrait améliorer la performance et l'inclusivité du système d'éducation et de formation, en améliorant la qualité et la pertinence pour le marché du travail de l'enseignement et de la formation professionnelle. Madame la Ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour suivre les recommandations de la Commission européenne?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mesdames les Députées, je connais bien les représentants de l'APEDA; mon cabinet les a déjà rencontrés. Je soutiens notamment financièrement leur projet «NumaBib». Les résultats de l'enquête ne me surprennent pas, malheureusement. Les élèves à besoins spécifiques ont été touchés par la crise de la Covid-19 au même titre que les autres élèves, et plus encore, car ce sont souvent des élèves plus fragiles sur le plan pédagogique. Depuis deux ans, je renforce le soutien éducatif, psychosocial et pédagogique pour faire face à la crise sur le terrain, par le biais des périodes «Covid-19» dans les écoles.

Les mesures prônées par l'Union européenne en faveur de l'école inclusive sont au cœur du Pacte pour un enseignement d'excellence, notamment par le biais de la création des pôles territoriaux. Ces pôles ne tardent pas à se mettre en place; nous avons volontairement prévu avec les acteurs institutionnels du Pacte une période transitoire assez longue. Tous les coordonnateurs des pôles sont identifiés et désignés et les équipes seront prêtes pour la rentrée de 2022. Nous verrons alors les pôles se concrétiser et la prise en charge des enfants à besoins spécifiques être renforcée par ce biais. Toutefois, l'école inclusive est au cœur de bien d'autres réformes du Pacte, entre autres avec l'accompagnement personnalisé et le dispositif FLA (français langue d'apprentissage).

Par ailleurs, d'autres projets sont en cours d'élaboration, à savoir la réforme de l'enseignement spécialisé de type 3, le bilan de la table ronde sur la prise en charge des enfants porteurs d'un handicap intellectuel et l'organisation de leur parcours scolaire. C'est aussi un aspect pointé par l'Union européenne sur lequel nous devons travailler. La réforme de l'orientation vers l'enseignement spécialisé est un futur chantier. Nous rediscuterons de cet enjeu fondamental.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, je ne partage pas votre avis quant au bon fonctionnement des pôles territoriaux. Un certain nombre d'éléments doivent être réglés, notamment l'échelle des besoins, afin de déterminer le travail à accomplir avec les élèves à besoins spécifiques.

Vous parlez des tables rondes concernant l'enseignement inclusif. Je n'hésiterai à vous en entretenir à nouveau, spécifiquement à propos de cette concertation, essentielle. Au-delà de tout ce qui a été créé pour l'ensemble des élèves en difficulté, il convient d'accentuer le travail et d'avoir une réelle réflexion par rapport aux recommandations de la Commission européenne.

Mme Anne Laffut (MR). – L'école inclusive est au cœur du Pacte pour un enseignement d'excellence. Elle fait encore l'objet de beaucoup d'attentes, et de nombreux objectifs restent à atteindre, au travers de plusieurs réformes. Nous sommes impatients d'atteindre ces résultats.

L'un des points d'attention est l'adéquation avec le marché du travail. Il n'est pas question de réduire la finalité de l'enseignement à la seule insertion sur le marché de l'emploi, mais nous savons à quel point ce dernier est important comme moyen d'insertion dans notre société. Il en va de même pour le rôle essentiel que remplit la formation, de surcroît en cette période de pénurie de main-d'œuvre.

5.12 Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Abandon scolaire post-covid»

5.13 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Décrochage scolaire post-covid 19: les échos du terrain sont de plus en plus affolants»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). – Lors des auditions sur la santé mentale, tous les acteurs de terrain ont insisté sur le fait que nous ne prenons pas encore la mesure de tous les problèmes auxquels nous ferons face à la suite de la crise sanitaire. Nous sommes en train de le découvrir puisque toutes les organisations – fédérations de parents d'élèves, services d'aide en milieu ouvert (AMO) et centres PMS – attirent notre attention sur l'accélération galopante du phéno-

mène d'abandon scolaire. Aujourd'hui, à Bruxelles et en Wallonie, cette dernière touche toutes les couches de la société et tous les types d'enseignement. Les acteurs de terrain nous annoncent que le décrochage scolaire continuera à s'aggraver.

Madame la Ministre, qu'est-ce qui est fait aujourd'hui pour raccrocher ces jeunes à l'école dans toutes ses dimensions? Quelles collaborations initiez-vous avec Mmes Linard et Glatigny pour les écoles de devoirs et les AMO? Qu'en est-il des différentes initiatives que vous prenez avec les directions d'école, les centres PMS et les AMO? Quels retours avez-vous reçus? Avez-vous une vision claire et chiffrée du phénomène du décrochage scolaire aujourd'hui?

Mme Jacqueline Galant (MR). – La crise de la Covid-19 a causé d'importants dégâts dans de nombreux domaines, particulièrement dans l'enseignement: décrochage scolaire, phobie scolaire, lourds échecs, etc. Marc De Koker, coprésident du conseil de prévention de l'arrondissement de Bruxelles, constate que le retour des élèves à l'école est un échec. Véronique de Thier de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) affirme qu'«on ne mesure pas encore l'ampleur du phénomène».

Madame la Ministre, quels sont les chiffres concernant le décrochage scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles? La situation de Bruxelles semble critique. En va-t-il de même dans l'ensemble de la Fédération? Les mesures visant à lutter contre le décrochage scolaire ont-elles été évaluées? Quels partenariats a-t-on instaurés?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La première difficulté est effectivement d'objectiver ce phénomène grâce à des chiffres. Nous continuons malheureusement à avoir un temps de retard sur l'analyse puisque nous ne disposons pas encore des chiffres finaux pour l'année 2021-2022. Les chiffres de décrochage scolaire sont toujours un peu en dents de scie. Nous constatons actuellement que les chiffres consolidés pour 2020-2021 indiquent le même taux de décrochage scolaire qu'en 2018-2019, soit autour de 7 %. C'est plus compliqué à Bruxelles où ce taux tourne autour des 9 %. L'enseignement qualifiant compte des taux d'abandons scolaires précoces relativement élevés, autour de 10 %. À nouveau, ces chiffres sont à prendre avec toutes les précautions d'usage. En effet, dans l'enseignement qualifiant, le public est souvent majeur. À partir du moment où ils ne sont plus en âge d'obligation scolaire, ces jeunes ne sont pas correctement comptabilisés. C'est déjà un problème de base à mesurer convenablement.

Cela étant dit, je ne sous-estimerai jamais les conséquences de la crise de la Covid19. C'est sans doute seulement le début de l'onde de choc de cette crise sanitaire pour une part importante d'adolescents et de jeunes. Les centres PMS continuent à attirer mon attention sur ce problème. On ne peut pas pour autant dire que nous n'avons rien fait. Le gouvernement n'a pas ménagé ses efforts.

Nous avons été alertés assez tôt sur cette situation, à la fois par les équipes éducatives, mais surtout par les centres PMS qui ont été confrontés à une hausse très élevée des demandes d'entretiens individuels. C'est pourquoi nous avons consacré à ces périodes Covid de nombreux moyens, en les renouvelant. Nous avons également été chercher des moyens auprès de l'Europe, dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience, pour permettre aux centres PMS et aux équipes éducatives de faire face, grâce au renforcement du soutien éducatif, psychosocial et pédagogique. Nous avons voulu laisser un peu de latitude aux équipes pédagogiques pour qu'elles puissent s'emparer de ces moyens en fonction de leurs besoins sur le terrain. Nous avons aussi sans cesse encouragé le développement de partenariats avec les acteurs associatifs autour de l'école: les AMO et les écoles de devoirs. Les directeurs de zone, notamment, ont joué un rôle de cartographie des acteurs qui pouvaient être sollicités par les écoles sur ces questions.

Un premier rapport intermédiaire du Service général de l'inspection montre que ces périodes «Covid» ont été très bénéfiques sur le terrain et que l'usage qui en a été fait est bien réel. Nous attendons encore le rapport définitif prévu pour le mois de septembre. Une série de réponses structurelles est en cours d'élaboration. Notre plan de lutte contre le décrochage scolaire, dans le cadre des chantiers du Pacte, arrive à maturation. Il faut y ajouter tout ce que nous construisons par ailleurs pour lutter contre les inégalités scolaires, avec l'arrivée du tronc commun, l'accompagnement personnalisé et les pôles territoriaux. Le but est aussi de prévenir au maximum en amont le décrochage scolaire.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez énuméré toutes les mesures adoptées. J'attire votre attention sur un élément: à l'écoute des retours du terrain, dont la presse se fait également l'écho, nous pouvons percevoir un sentiment d'abandon. Il est urgent et essentiel d'adopter le plan de lutte contre le décrochage scolaire. Les acteurs l'attendent de pied ferme sur le terrain. Nous le lisons dans la presse et nous le constatons: il y a une perte de sens. Le rapport à la scolarité est totalement bouleversé. Je vous ai interrogée à plusieurs reprises sur l'organisation de cercles de parole et la nécessité d'entendre les élèves s'exprimer sur la crise et le sens des événements. Nous découvrons que toutes les écoles n'ont pas joué le jeu. Aujourd'hui, il est important d'aller au-delà des circulaires et des incitations. Les résultats sont là: tous les acteurs de terrain déplorent le bouleversement du rapport à la scolarité et la perte de sens qui est le premier moteur de l'abandon scolaire aujourd'hui. Il n'est pas trop tard; nous devons organiser des cercles de parole pour aider les jeunes à sortir de la crise et retrouver un sens à leur parcours.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, je partage votre analyse: il est difficile d'objectiver ce phénomène. Il y a un vrai mal-être chez les étudiants, qui sont restés parfois deux ans chez eux sans avoir de contact avec l'extérieur, encore moins avec leur école. L'enseignement est essentiel pour les

enfants, notamment les plus précarisés. Ceux qui ratent le train de l'école en subiront les conséquences durant toute leur vie.

Pensons aussi aux directions et aux équipes pédagogiques, qui ont beaucoup de difficultés à gérer la masse de documents administratifs en plus des problèmes de décrochage et de mal-être des enfants. Il est indispensable de les aider à se remettre à niveau pour qu'ils puissent s'épanouir dans toutes les branches de l'enseignement, du général au professionnel en passant par le technique. Il est important aussi de veiller à leur santé mentale, notamment par l'intermédiaire des centres de santé. Nous attendons avec impatience votre plan de lutte contre le décrochage scolaire.

(M. Laurent Devin, vice-président, prend la présidence)

5.14 Question de Mme Alice Bernard à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Augmentation du prix des fournitures scolaires»

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, on annonce 20 % d'augmentation du prix des fournitures scolaires pour la rentrée scolaire de 2022. D'après la Ligue des familles, l'année dernière, la rentrée a coûté en moyenne 234 euros par enfant dans l'enseignement primaire et 406 euros dans le secondaire. Avec 20 % d'augmentation, les parents devront déboursier entre 50 euros et 80 euros supplémentaires par enfant. Ces augmentations cadrent avec un contexte général d'explosion du coût de la vie et vont s'ajouter à l'augmentation du prix de l'électricité, du gaz, de l'alimentation et du carburant. À en croire les fournisseurs, nous n'en sommes qu'au début, car ils annoncent déjà que les augmentations actuelles ne couvrent pas entièrement leurs coûts de fabrication.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit la gratuité de la première année primaire à partir de la prochaine rentrée scolaire, ce qui aurait déjà pu aider les familles. Vous avez cependant décidé que ce ne serait pas le cas. Pour les parents, cela signifie un effort supplémentaire à fournir. Je pense qu'il est nécessaire de revoir cette façon de reporter constamment l'entrée en vigueur de la gratuité à l'école primaire. Si on ne le fait pas, ce sont encore les familles qui vont devoir en supporter le coût. Vous avez les cartes en main pour agir. Quels sont les moyens d'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour aider les familles à faire face à cette augmentation du prix des fournitures scolaires? Quelles initiatives avez-vous prévu de prendre en ce sens?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, dans la question qui m'a été transmise, vous évoquiez l'augmentation des prix chez un fournisseur de cahiers. Je rappellerai donc qu'aucun fournisseur ou marque de fournitures ne peut être imposé aux parents. C'est inscrit noir sur blanc dans le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement. Si une telle obligation devait exister, elle pourrait faire l'objet d'une plainte au-

près de l'administration, à son service de la gratuité. Il est important de le dire, car les parents ne le savent pas toujours et parfois, dans la liste des fournitures, des marques sont indiquées, ce qui est interdit.

Il est évident que les difficultés des familles sont bien réelles face à l'augmentation du coût de la vie. Le pouvoir d'achat des familles est touché, mais c'est un débat qui dépasse mes compétences. Par contre, je ne peux pas vous laisser dire qu'il est prévu dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) d'instaurer la gratuité de l'enseignement primaire dès septembre prochain. C'est faux: le gouvernement s'est engagé à ce que la gratuité monte en puissance. Je ne peux pas non plus vous laisser dire que nous sommes en train de renoncer à cette politique de gratuité; je n'arrête pas de la défendre en commission de l'Éducation, comme je l'ai encore fait hier. J'ai expliqué comment, dans les trois années de l'enseignement maternel, la gratuité s'imposait pour les fournitures ou les sorties scolaires et était contrôlée par nos services afin de s'assurer qu'elle est correctement appliquée.

Il est vrai que le gouvernement s'est engagé à poursuivre la politique de gratuité dans l'enseignement primaire, mais pour cela, il faut des budgets, qui feront l'objet de discussions en conclave budgétaire. Qui dit imposition de la gratuité pour les fournitures dit que nous aurons besoin d'aider les écoles, car sinon cette politique sera difficile à mettre en œuvre. La volonté du gouvernement en la matière est intacte, je le dis et le répète aujourd'hui.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, deux éléments sont à prendre en considération. En ce qui concerne les fournitures scolaires, il n'est évidemment pas question de favoriser une marque plutôt qu'une autre. C'est bien l'ensemble de la facture qui pèse sur la famille. Que les crayons ou les cahiers soient de telle ou telle marque, cela ne fera pas une grande différence. Quand on gagne moins de 1 000 euros par mois, comme beaucoup de mères célibataires, quand le coût du cahier passe de 2 euros à 2,5 euros, cela fait une grande différence.

J'entends bien la volonté du gouvernement de tendre vers la gratuité. Néanmoins, la volonté est insuffisante pour aider véritablement les familles. Les augmentations se produisent maintenant. Certains pouvoirs organisateurs prennent des initiatives, par exemple la ville de Bruxelles, qui a décidé de garantir la gratuité des fournitures scolaires pour l'enseignement primaire dès la rentrée prochaine. Ce pouvoir organisateur y parvient.

Mais laisser des initiatives aux pouvoirs organisateurs, c'est reculer devant les responsabilités que vous devez prendre. Vous avez la responsabilité de l'enseignement obligatoire pour l'ensemble de la Communauté française. Il y a des choix que vous pouvez faire. Certes, il faut les budgets nécessaires. Cependant, dans les budgets, vous faites des choix. Vous devriez donc en faire pour favoriser la gratuité scolaire l'année scolaire prochaine.

**5.15 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à
Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée
«Soutien des professeurs de seconde carrière pour lutter
contre la pénurie»**

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Nous avons déjà abordé à de nombreuses reprises la pénurie des enseignants au sein de ce Parlement. Si plusieurs initiatives ont déjà été entreprises, nous n'avons clairement pas encore trouvé la solution définitive à ce problème. C'est pourtant essentiel, car c'est la qualité de notre enseignement qui est en jeu. Sans professeur, l'enseignement ne peut évidemment pas avoir lieu.

Depuis quelques années, les jeunes enseignants sont nombreux à quitter le métier dans les cinq ans suivant leur entrée en fonction. Une étude menée par l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), récemment parue dans la presse, constate le même phénomène chez les enseignants de seconde carrière, c'est-à-dire ceux qui ont déjà eu une expérience professionnelle et décident de se tourner vers l'enseignement par après.

Madame la Ministre, je suis certaine que cette situation vous interpelle autant que moi. Avez-vous pris connaissance de cette étude? Avez-vous mené une réflexion à ce sujet que nous pourrions approfondir dans le cadre de la commission? Disposez-vous de pistes de solution? L'enjeu est évidemment important et mérite que nous y revenions dans un cadre plus adéquat qu'une question d'actualité.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, votre question me permet de faire le point sur ce dossier très important qui nous occupe depuis le début de la législature. Nous avons adopté une première salve de mesures de lutte contre la pénurie des enseignants au mois de juillet 2020.

J'ai alors également créé un groupe de travail intercabinets consacré à la thématique des enseignants de seconde carrière. En effet, ceux-ci représentent un levier utile pour lutter contre la pénurie, car ils sont plus nombreux à entrer dans le métier d'enseignant que les étudiants qui sortent de leurs études.

Le groupe de travail a terminé son travail à la fin du mois d'avril dernier. Lors de la réunion du gouvernement du 9 juin prochain, je présenterai donc une série de propositions concrètes visant à lutter contre la pénurie des enseignants, dont certaines concerneront spécifiquement les enseignants de langue moderne. En effet, nous devons recruter 450 équivalents temps plein (ETP) avant la rentrée scolaire de septembre 2023 si nous voulons permettre à tous les enfants de troisième année primaire de Wallonie de suivre des cours de néerlandais ou d'anglais. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour favoriser ces recrutements.

Je réserverai évidemment la primeur de mes propositions à mes collègues du gouvernement, mais, sans en dévoiler le contenu exact, je peux vous dire qu'il

s'agira de propositions concernant l'information sur le métier d'enseignant, mais aussi l'accompagnement et le suivi des enseignants de seconde carrière. En effet, il est interpellant de constater que beaucoup d'enseignants quittent rapidement la profession. Nous devons donc accompagner convenablement les premiers pas des nouveaux enseignants.

Je présenterai aussi des propositions relatives aux opérateurs régionaux de l'emploi. Nous allons essayer de développer des partenariats avec ces opérateurs dans le but d'attirer des enseignants de seconde carrière. Il faut aussi faire attention à la valorisation de ces enseignants, qui ont parfois de longues carrières dans le secteur privé derrière eux et qui doivent repartir de zéro en termes barémiques. Nous devons poursuivre ce chantier tout au long de la législature, car nous devons aussi veiller à la formation des enseignants de seconde carrière si nous voulons qu'ils restent dans le métier. Cette formation doit être adaptée à leurs spécificités, tant en termes de contenu que d'horaires.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Ministre, il est vrai que les enseignants de seconde carrière représentent une des solutions possibles. Je ne doute pas que vous avez réfléchi à ce sujet au sein du groupe de travail intercabineaux.

Par ailleurs, je comprends tout à fait que la primeur de l'information doit revenir au gouvernement dans la mesure où c'est lui qui décide des pistes à suivre parmi celles que vous allez lui suggérer. En tout cas, je suis d'accord avec les quelques informations que vous nous avez déjà livrées, notamment à propos de la communication sur le métier d'enseignant, mais aussi de l'accompagnement et la formation des nouveaux enseignants, même de ceux qui ont déjà une expérience professionnelle. En effet, une expérience précédente ne signifie pas qu'ils sont prêts à enseigner sur le terrain. L'idée d'établir des contacts avec les opérateurs de l'emploi en Wallonie et en région bruxelloise me paraît également indispensable.

Je suis persuadée que vous et votre gouvernement allez mobiliser toutes les forces vives pour trouver des solutions avec l'ensemble du gouvernement. Je vous réinterrogerai lorsque vous lui aurez soumis ce dossier pour évaluer les travaux du groupe de travail intercabineaux et pour évoquer les pistes que vous aurez présentées. En tout état de cause, je vous remercie déjà d'accomplir ce travail nécessaire en vue de préparer les générations futures et l'enseignement de demain.

6 Communications

M. le président. – Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui les membres de la Commission parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui termine aujourd'hui ces trois journées de travail. Cette commission est présidée par M. Joël Godin de la section canadienne. Nous le saluons chaleureusement.

reusement ainsi que les membres des sections du Bénin, du Cameroun, du Djibouti, du Madagascar, du Maroc, du Niger, de Québec, du Sénégal. Échanger sur les pratiques parlementaires et les enjeux contemporains fait partie des exercices essentiels de la démocratie.

Il me revient également le pénible devoir de vous annoncer la disparition d'une grande dame de la diplomatie parlementaire, et ce, en présence de nos collègues sénégalais. Ce 18 mai, Mme Marie-Joséphine Diallo, secrétaire générale de l'Assemblée nationale du Sénégal et présidente durant plus de dix ans de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones, nous a quittés. Avec son décès, nous perdons une grande militante et défenderesse de la Francophonie. En nos noms, à toutes et tous, j'ai adressé toutes nos sincères condoléances au président de l'Assemblée nationale du Sénégal, M. Moustapha Niasse.

Même si l'heure est à la solennité avec ce que je viens de dire de peu réjouissant, je vous invite à applaudir les membres de la délégation présente. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

7 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution relative à une plus grande sensibilisation et une meilleure prise en charge des fibromes utérins, déposée par Mme Bomele Nketo et consorts (doc. 390 (2021-2022) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution en commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant le développement de l'offre d'endroits de camps, de séjours, de plaines et toutes activités organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles, déposée par Mme Schyns et consorts (doc. 393 (2021-2022) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution en commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à défendre les travailleurs et travailleuses et les collections du réseau PointCulture, déposée par Mme Pavet et consorts (doc. 394 (2021-2022) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution en commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Le groupe PTB souhaite que cette proposition de résolution figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias, et des Droits des femmes.

M. le président. – Nous en discuterons en Conférence des présidents. En attendant, je vous propose d’envoyer la proposition de résolution à la commission de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias, et des Droits des femmes. (*Assentiment*)

8 Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 2021 relatif à la capacité de placement de la Communauté française pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la surveillance électronique, et au programme-horaire des justiciables condamnés à une peine privative de liberté de trois ans ou moins (doc. 384 (2021-2022) n^{os} 1 et 2)

8.1 Discussion générale

M. le président. – L’ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Sobry, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Ce texte technique vise simplement à organiser notre agenda en fonction du calendrier fédéral. Le texte du pouvoir fédéral, dont l’élaboration a été reportée de 15 à 18 mois, a une incidence sur les compétences de la ministre Glatigny, en particulier sur la gestion des maisons de justice. L’objectif du texte est d’individualiser la gestion de chaque dossier pour les détenus condamnés à une peine inférieure ou égale à trois ans. Lorsqu’une personne était condamnée à une peine inférieure à trois ans, elle avait automatiquement droit à une libération conditionnelle après avoir exécuté un tiers de sa peine. Aujourd’hui, l’idée est d’analyser les dossiers au cas par cas, ce qui aura un effet sur la gestion de nos établissements pénitentiaires, qui sont encore plus surchargés. En effet, la gestion des dossiers au cas par cas prendra beaucoup plus de temps. Nous proposons de reporter cette proposition et d’adapter notre agenda en fonction de celui du niveau fédéral.

Ce texte a recueilli l’unanimité lors de la réunion de commission; j’espère qu’il en sera de même aujourd’hui en séance plénière.

M. le président. – La parole est à M. Collin.

M. René Collin (Les Engagés). – Effectivement, il s’agit d’un texte qui ne souffre pas d’objections sur les bancs de ce Parlement, car il a une portée technique. Nous voterons donc en sa faveur, comme nous l’avons fait en commission.

Par contre, je crois que ce texte mérite quelques considérations d’ordre politique. En réalité, il est l’illustration d’un des maux de notre société belge, c’est-

à-dire d'un système judiciaire qui est à bout de souffle. Il y a pire encore: notre système carcéral qui souffre de la surpopulation, d'un manque de personnel, d'un déficit de formation adaptée pour les agents, d'un manque d'hygiène, d'un manque de soutien médical, particulièrement sur les questions de santé mentale...

Le gouvernement fédéral a voulu apporter des réponses à ces difficultés graves. Il a voulu réformer notamment le droit relatif à l'exécution des peines et il entend être davantage respectueux des droits de la défense et des victimes. Le ministre fédéral de la Justice souhaite donc que les procédures pénales soient raccourcies. Il souhaite aussi que toutes les peines soient exécutées afin de prévenir la récidive. Les récidivistes sont, d'après l'accord du gouvernement fédéral, en voie d'être traités plus sévèrement, mais aussi d'être accompagnés vers un autre parcours de vie. Cet accompagnement doit être pris en charge par un autre niveau de pouvoir, à savoir les Communautés, grâce aux maisons de justice.

Les objectifs sont louables: lorsque j'ai lu la Déclaration de politique fédérale, je ne pouvais que m'en réjouir. Il est clair que la non-exécution des peines engendre chez certains, voire chez beaucoup, un sentiment d'impunité. C'est un phénomène que nos démocraties doivent pallier pour garantir à toutes et tous un vivre-ensemble plus serein.

Ce qui ne va pas, c'est le suivi donné à la Déclaration de politique fédérale. Ce qui ne va pas non plus, c'est la méthode adoptée par le ministre fédéral de la Justice. Le gouvernement fédéral semble vouloir procéder par bricolage plutôt que dans le cadre d'une planification. Il y a des reports que la crise sanitaire ne peut pas justifier. En réalité, ces reports sont surtout liés à beaucoup de maladresse.

Je prends un exemple directement lié à ce texte: les projets de centres de détention. Il faut désormais parler de maisons de transition – un nouveau concept – et de centres de détention, supposés garder des personnes condamnées à des peines inférieures à trois ans de prison, et ce, en vue de les préparer à un nécessaire reclassement. Ces projets de centres de détention sont une pierre angulaire de la réforme du juge d'application des peines.

La méthode adoptée par le gouvernement fédéral, plus particulièrement par le ministre de la Justice – quelque peu aidé par son collègue chargé de la Régie des bâtiments, pour trouver tant bien que mal des endroits où implanter ces centres de détention – est assez incompréhensible.

Le premier exemple maladroit fut celui de Verviers où le projet visait à implanter un centre de détention juste en face d'une école. Bien entendu, les enseignants et la direction de l'école se sont rapidement opposés à cette décision et le gouvernement a fait volte-face.

Un exemple beaucoup plus récent, qui est encore en cours de discussion, est celui de Chanly, un village de moins de 600 habitants situé dans la commune de Wellin. Le gouvernement fédéral s'est pourtant fixé certains critères, de mobilité, d'accès à la formation, de services disponibles à une distance raisonnable. Il s'agirait d'implanter un centre de détention à 100 mètres d'une maison de repos et de soins, comportant 129 lits, et à 100 mètres d'une école et d'un centre d'accueil de jeunes en difficulté. Ces derniers ont vécu des événements pénibles, souvent dans le milieu familial et doivent, à ce titre, être protégés. J'aimerais dénoncer l'inaction et le bricolage, à ce sujet, du gouvernement fédéral.

En effet, les conséquences de ces projets sont importantes pour la Communauté française. Madame la Ministre, vous avez dit hier, en réunion de la commission des Maisons de justice, que le projet de maison de détention doit être élaboré en co-construction avec les Communautés. Je vous rejoins sur ce point! Cependant, juste avant, vous annonciez qu'il est prévu d'organiser une réunion entre les membres de la conférence interministérielle Maisons de justice (CIM Maisons de justice) et l'équipe des projets des maisons de détention, dès que le choix des implantations sera confirmé. Je vous prie de ne plus laisser le gouvernement fédéral décider, sans analyse, du choix et de l'organisation des centres de détention. Posez-leur les bonnes questions, sur le fonctionnement et l'organisation de ces lieux. À ma connaissance, aucun texte n'en définit le règlement d'ordre intérieur. Comment les ressources humaines seront-elles gérées, dans la mesure où les centres pénitentiaires manquent déjà d'effectifs?

Pour un centre de 17 personnes par exemple, le nombre d'effectifs nécessaires pourrait être important. Ces centres risquent de fragiliser davantage le fonctionnement des prisons et ils n'apporteraient aucune solution aux problèmes actuels.

Madame la Ministre, vous devez être extrêmement exigeante dans cette concertation. Les décisions que le gouvernement fédéral prendra vont conditionner le bon fonctionnement de la justice, la sécurité de notre population et le vivre-ensemble dans les lieux d'implantation des centres. Elles touchent aussi au premier plan deux compétences de la Communauté française: la gestion du fonctionnement des maisons de justice et la surveillance électronique des détenus. Je rappelle que la Communauté française a déjà été condamnée pour non-placement de bracelet électronique à un détenu dans le cadre d'un mandat d'arrêt délivré par un juge d'instruction. En reportant de manière incessante sa réforme, le ministre fédéral de la Justice continue de mettre à mal le fonctionnement de nos institutions.

Mon groupe approuvera votre proposition de décret parce que nous n'avons pas d'autre choix. Votre proposition pose question quant au respect des principes généraux de droit qui exigent que l'entrée en vigueur d'une législation soit prévisible. Il prévoit d'entrer en vigueur à une date fixée par le gouvernement et au

plus tard le 1^{er} septembre 2023. J'ai connu mieux en termes de prévisibilité! La situation au sein du gouvernement fédéral amène le gouvernement de la Communauté française à porter atteinte à certains principes fondamentaux qu'il se doit de respecter.

Madame la Ministre, je souhaite que vous meniez une discussion franche avec le ministre fédéral de la Justice. J'attends de vous que vous lui expliquiez que le choix des lieux d'implantation ne doit pas se faire à l'aveuglette et qu'il est nécessaire que son texte prévoie une organisation pratique et efficace des centres de détention. Il faudrait également lui rappeler d'être respectueux des compétences des Communautés qui sont tenues d'exécuter leurs missions relatives aux maisons de justice et à la surveillance électronique.

M. le président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Monsieur Collin, vous avez des aspirations fédérales, semble-t-il, puisqu'une grande partie de votre intervention concerne le pouvoir fédéral. Vous avez souligné à juste titre la difficulté de la tâche de la ministre Glatigny qui doit réagir à une législation fédérale dans l'intérêt du personnel des maisons de justice.

Vous pointez le manque de prévisibilité de la loi, or, ce n'est pas le problème. Nous aurions dû l'appliquer plus rapidement. Heureusement, le paramètre extérieur de la surpopulation carcérale provoque le report de cette législation, ce qui, espérons-le, permettra aux services de se mettre en ordre de marche et de plaider au niveau fédéral pour un refinancement des services de la ministre Glatigny. Faites passer ce message à Mme Fonck, députée fédérale. En effet, toutes les décisions prises par le pouvoir fédéral ont un réel impact sur la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier sur le secteur des maisons de justice.

Quoi qu'il en soit, ce texte ne doit pas donner lieu à une polémique. Il est regrettable qu'il soit utilisé pour faire un nouveau tour d'horizon de ce qui se passe au niveau fédéral. Nous aurions pu le faire à travers la presse; nous le faisons au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dont acte!

M. le président. – La parole est à M. Collin.

M. René Collin (Les Engagés). – Monsieur Tzanetatos, la proposition de décret que vous avez cosignée et déposée n'existerait pas si elle n'était pas en lien direct avec la politique fédérale. Je rappelle que, si nous devons voter ce texte aujourd'hui, c'est parce que le gouvernement fédéral a pris du retard dans ce dossier. Ce dossier est loin d'être anecdotique, puisqu'il concerne la sécurité des citoyens, le vivre-ensemble et la réinsertion d'une population – la population carcérale – en difficulté.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

8.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de décret.

9 Proposition de résolution visant à mettre fin aux règlements d'ordre intérieur discriminants dans les écoles (doc. 257 (2020-2021) n^{os} 1 à 3)

9.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Soiresse Njall, rapporteur.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je me réfère à mon rapport écrit.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Il y a deux semaines, le PTB a défendu sa proposition de résolution visant à mettre fin aux règlements d'ordre intérieur discriminants et sexistes dans les écoles. Nous poursuivons le débat aujourd'hui.

C'est un sujet qui apparaît important pour les jeunes qui vivent ces discriminations au quotidien. Je suis déjà intervenue plusieurs fois contre ces règlements sexistes et discriminants et j'ai reçu plusieurs réactions affirmant qu'il n'y a plus de respect et que «les jeunes ne vont quand même pas se rendre à poil à l'école». Aujourd'hui, j'aimerais démontrer de quelles discriminations on parle. *(La députée montre des photos)*

Tessa a 16 ans et a été sanctionnée pour avoir porté une jupe. Joyce a 17 ans et n'a pas le droit de faire la photo de classe parce que le pull qu'elle porte excite les garçons. Selim porte des cheveux jugés trop longs ainsi qu'une petite boucle d'oreille. J'aimerais savoir ce que vous trouvez de totalement indécent dans ces tenues. Dans les règlements d'ordre intérieur, on peut retrouver écrites noir sur blanc des mentions de ce type: «Il est interdit de porter des tenues culturellement orientées».

Aujourd'hui, vous voterez sans doute contre notre proposition visant à interdire ces règlements sexistes et discriminants et contre le fait de relire 500 règlements en prétextant que c'est impossible. C'est pourtant tout à fait faisable. Vous voterez contre l'idée de revoir le système de plaintes alors qu'aucun jeune ne sait

quelle démarche suivre pour porter plainte. En définitive, vous leur dites de tirer leur plan. Les jeunes méritent beaucoup mieux que ces traitements. Ils méritent qu'on s'intéresse à ce qu'ils ont dans la tête et non pas à la manière dont ils s'habillent. Il ne faut pas les sanctionner pour un oui ou pour non.

Vous dites en gros «tirez votre plan», mais il y a quand même des nuances. Madame la Ministre, vous avez dit que vous alliez élaborer un guide. Pour ma part, j'ai vraiment un gros doute sur l'effet d'un guide destiné à orienter les directeurs et les directions afin qu'ils ne fassent pas subir ce genre de discriminations aux élèves. Je ne sais pas vous, mais j'ai une armoire chez moi dans laquelle je range plein de guides: pour la télé, la machine à café, la machine à laver, etc. Je ne les lis jamais! Je n'en ai pas besoin, car j'utilise ces machines sans consulter leur manuel d'utilisation. Je pense que c'est le même scénario qui risque de se produire lorsque nous enverrons un guide aux écoles qui font subir des discriminations aux jeunes afin de les conseiller au niveau de leur règlement d'ordre intérieur (ROI).

Nous pourrions, par contre, résoudre une partie du problème si nous nous attelions à relire, un à un, les 500 règlements d'ordre intérieur des écoles. Je tiens à rappeler qu'il y a deux semaines, lorsque j'ai évoqué le sujet en commission, on m'a répondu que c'était impossible. La tâche était apparemment trop compliquée et prendrait trop de temps. Deux personnes appartenant au Comité des élèves francophones (CEF) l'ont pourtant fait! Il faut croire que ce sont de superhéros. Ensemble, ils ont réussi à relire 100 règlements d'ordre intérieur. Je me demande, par conséquent, pourquoi la ministre de l'Enseignement, ses 50 membres de cabinet et les nombreux collaborateurs de son administration ne seraient pas en mesure de relire 500 règlements d'ordre intérieur. Cette mission me paraît tout à fait réaliste et faisable, d'autant plus que, dans la plupart des cas, l'analyse des 100 règlements a mis en évidence des problèmes de sexisme, des discriminations et des éléments à caractère raciste. Nous avons également identifié des règlements qui allaient très loin et interdisaient de porter une barbe, des baskets, une jupe avec des leggings, etc. Toutes ces règles sont complètement hallucinantes! Rien que dans cet hémicycle, plusieurs élus devraient être sanctionnés par une retenue ou renvoyés chez eux vu leur tenue vestimentaire... Nous savons très bien que lire, analyser et modifier les points critiques de ces 500 règlements d'ordre intérieur est tout à fait faisable.

Madame la Ministre, vous avez affirmé que vous n'aviez reçu que quatre plaintes à propos de règlements d'ordre intérieur discriminants en deux ans. Je suis allée voir des dizaines de jeunes et je leur ai posé la même question: savez-vous quelle démarche suivre pour porter plainte lorsque vous êtes victime d'un ROI discriminant à l'école? Aucun ne sait comment porter plainte. En revanche, les trois quarts m'ont raconté des histoires dingues, dont ils ont été victimes à l'école. Ils m'ont répondu qu'ils auraient bien besoin de porter plainte. Pour l'instant, vous appliquez la politique reposant sur la logique «pas de

plainte, pas de problème». Finalement, à peine quatre plaintes ont été relayées au cabinet de la ministre en deux ans. En fait, beaucoup de scandales éclatent dans la presse. Il faut bien admettre que ce système de plaintes est loin d'être adéquat. Il faudra le revoir complètement, informer les jeunes, agir auprès des directions et intervenir au niveau des règlements afin de les modifier.

Chers collègues, vous avez le droit de voter contre cette proposition pourtant claire, qui vise à mettre fin à ces règlements sexistes, racistes, discriminants. Toutefois, même si vous votez contre, une chose est sûre: je suis persuadée que ces jeunes continueront à se mobiliser contre les règlements dont ils sont victimes.

Le PTB est de tout cœur avec le mouvement de jeunes RedFox. En réunion de commission, nous avons déjà apporté des modifications à notre proposition de résolution, après avoir reçu des retours du terrain sur des éléments à ajouter. Les jeunes nous avaient même demandé d'aller plus loin sur certains points. C'est pourquoi nous avons introduit des amendements. De cette manière, notre proposition est réaliste et efficace. En outre, elle appuie là où cela fait mal.

Le premier amendement vise à insérer la phrase suivante: «organiser un accompagnement externe pour les écoles dans le cadre de la rédaction et de la mise à jour de leur règlement d'ordre intérieur». En effet, la relecture de ces documents est importante, mais il est aussi essentiel de fournir un accompagnement pour les réécrire de façon juridiquement acceptable et en retirer les éléments discriminants.

Le deuxième amendement a pour but d'ajouter, dans le dernier paragraphe, la phrase «envoyer une circulaire aux écoles afin de les inciter à intégrer dans leur règlement d'ordre intérieur un article spécifique sur l'interdiction des sanctions à caractère discriminant, à associer tous les élèves à chaque étape de la rédaction et de la modification du règlement d'ordre intérieur et à rendre obligatoires une lecture et une analyse des règlements d'ordre intérieur au sein de chaque classe.»

M. le président. – La parole est à Mme Chabbert.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Le sujet ne relève pas du fait divers saisonnier et est loin d'être anecdotique. Nous parlons ici de discrimination. C'est sérieux! Pour rappel, la discrimination, qui touche le plus souvent les filles dans les écoles, est interdite. Un sujet aussi sérieux demande des réponses sérieuses, réalistes et concrètes, pas des slogans.

Je le répète: les discriminations touchent surtout les filles, dont les corps sont sexualisés. Madame Pavet, vous l'avez dit en commission et nous sommes tout à fait d'accord: cette conception des corps sexualisés n'a pas sa place à l'école. C'est inacceptable! Les ROI sont archaïques et sexistes. Cette question de fond concerne les écoles et plus largement la société, qui doit lutter contre les stéréo-

types de genre, qui touchent plus particulièrement les filles, mais n'épargne pas non plus les garçons. Certains d'entre eux aussi sont pénalisés, vous avez cité des exemples, nous en connaissons aussi pour être très proches des acteurs de terrain. Ce sont ces garçons qui ont des cheveux longs, mettent du vernis à ongles, portent des boucles d'oreilles. C'est aussi inacceptable.

C'est à cet environnement sexiste à l'égard des filles, mais aussi des garçons, auquel il faut s'attaquer pour permettre à chacun de s'épanouir, quel que soit son genre, son orientation sexuelle, son identité. C'est une priorité pour mon groupe. Chaque école compte aussi plusieurs jeunes transsexuels qui subissent des discriminations à cause de leur apparence et leur comportement. C'est inacceptable, il faut que cela cesse, d'autant plus que l'école est un lieu d'apprentissage et de socialisation. À ce titre, elle doit être exemplaire. D'où l'importance de la problématique des ROI que vous abordez aujourd'hui et dont nous parlons régulièrement depuis des années en commission.

Cette question importante comporte plusieurs aspects. Le premier concerne le contenu des ROI. Vous avez raison: il faut modifier les ROI qui sont archaïques et sexistes. Le deuxième porte sur leur conception. Comment l'école élabore-t-elle un ROI? Le troisième aspect, sans doute le plus important, touche à l'application des ROI: comment les enseignants et les équipes éducatives les interprètent-ils? Selon moi, cet aspect prime, car il touche aux représentations, comportements et pratiques. C'est là que cela doit changer. Mais ces changements sont longs, prennent du temps et nécessitent avant tout l'adoption de mesures concrètes.

Si nous n'avons pas soutenu votre proposition de résolution en commission, bien que nous partagions vos constats, c'est parce que vos demandes ne nous semblent ni pertinentes ni efficaces, eu égard aux propos que je viens de tenir, notamment sur la représentation et les pratiques. Il nous faut du pratique, du concret, des outils. Nous n'estimons pas opportun de créer une cellule spécifique pour traiter la question. Soyons honnêtes: il est illusoire de penser qu'en analysant les 2 500 ROI des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous changerons quoi que ce soit. Il faut arrêter avec ça. Nous estimons ce travail inutile. En effet, que se passera-t-il une fois que vous aurez analysé les ROI? Rien. Nous préconisons de nous atteler à l'information et à la sensibilisation des élèves et de leurs parents. Il existe des éléments concrets. Nous en avons parlé, mais vous éludez. Ainsi, la ligne téléphonique «Écoute École» est à la disposition des élèves qui peuvent signaler des tensions ou des violences dans un établissement. Commençons donc par faire connaître l'existence de cette ligne. Je profite de cette tribune pour en donner le numéro: 0800 95 580. C'est là une solution concrète, qui permet de signaler des situations difficiles.

À partir de ces signalements, il serait bon également de faire remonter des plaintes et d'outiller les équipes pour qu'elles puissent y répondre. Nous avons

besoin d'outils concrets et efficaces. La ministre a annoncé, en commission, qu'elle travaillait à l'élaboration d'un guide consacré aux ROI et destiné aux directions et aux élèves. Cet outil devrait être opérationnel pour la prochaine rentrée et offrira aux écoles les moyens concrets pour construire les règlements et en questionner le sens, les représentations et faire évoluer les pratiques autour de l'apparence, de l'identité, du genre, etc. Cet outil qui, nous l'espérons, amènera une révision des ROI, servira de base de discussion et d'échanges entre des adultes et des jeunes sur ce qu'est une tenue décente, un comportement non sexiste, un comportement non homophobe ou non transphobe, sur ce qu'est le respect. Toutes ces définitions se construisent et ne se décrètent pas du haut vers le bas. Il est malhonnête de présenter les choses de cette manière.

C'est par une co-construction et par des discussions que nous ferons évoluer cette situation complexe. Il est trop simpliste de présenter une proposition de résolution qu'il n'y aurait qu'à prendre pour apporter une solution aux comportements et ROI sexistes dans les écoles. Ce n'est pas sérieux. Nous devons arriver avec des propositions concrètes et élaborées. C'est tout le chantier de la démocratie scolaire qui est en route. Nous en parlons régulièrement en commission. C'est tout le sens des réponses de la ministre et du travail du gouvernement, dont nous soutiendrons les solutions concrètes et réalistes, contrairement à votre texte qui ne changera rien.

M. le président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Nos échanges à ce sujet dans le cadre de la commission ont été assez consensuels. En effet, les objectifs poursuivis ont fait l'objet d'une certaine unanimité: tout d'abord, nous refusons évidemment de tolérer les ROI discriminants. Nous condamnons le non-respect de la législation relative à la discrimination et nous soutenons que la hiérarchie des normes doit être respectée. Bien entendu, nous sommes aussi tous d'accord sur la nécessité de faire évoluer des règles archaïques. Nous sommes aussi tous favorables au principe du port d'une tenue décente dans les écoles. Par exemple, lors d'une réunion de commission, nous avons évoqué les tongs. Il est évident que l'école n'est pas le lieu approprié pour les tenues de plage ou les peignoirs.

Madame Pavet, vous semblez croire que nous ne nous soucions pas de cette problématique, contrairement à vous, et que nous la balayons d'un revers de main. Ce n'est absolument pas le cas, mais nous ne voterons pas en faveur de la proposition du PTB pour deux raisons.

Premièrement, elle comporte des propositions disproportionnées telles que la création d'une cellule spécifique chargée d'analyser les ROI pour s'assurer qu'ils respectent la loi contre les discriminations. À notre sens, l'administration a d'autres missions plus prioritaires que la lecture de quelque 2 500 ROI et non 500, comme vous l'avez indiqué. Toutefois, nous encourageons les élèves à jouer ce rôle et à porter plainte s'ils considèrent qu'un ROI est discriminant. La mi-

nistre Désir a indiqué que seules quatre plaintes ont déposées; faisons donc mieux connaître cette possibilité aux élèves, encourageons-les à jouer ce rôle de gardien, à exprimer leur désaccord, voire à porter plainte en cas de non-respect de ces principes fondateurs. Je me réjouis donc de vous entendre affirmer que les jeunes se mobiliseront contre les ROI discriminants! Nous sommes tout à fait favorables à un tel engagement de la jeunesse, étant donné que nous sommes tous opposés aux discriminations.

La deuxième raison pour laquelle nous ne sommes pas d'accord avec les propositions émises réside dans le fait que le gouvernement progresse déjà. La ministre est en train de finaliser un guide sur la rédaction des ROI, conçu en collaboration avec les élèves et préparé de manière collective. C'est clairement une priorité pour le groupe MR: nous plaidons pour une sensibilisation accrue des écoles à la démocratie scolaire afin qu'elles développent la consultation des représentants des élèves lors de l'élaboration des ROI. Cette consultation peut avoir lieu au sein des structures existantes, c'est-à-dire le conseil de participation, dans lequel siègent les représentants des élèves. Ce conseil a notamment la responsabilité de débattre et de remettre un avis sur le ROI de l'école et, le cas échéant, de l'amender ou de le compléter. Il ne s'agit certainement pas de dire aux jeunes de «tirer leur plan», pour reprendre votre expression. Au contraire, nous souhaitons voir se développer cette démocratie scolaire participative avec le concours des élèves, mais aussi des éducateurs, dont le rôle ne doit pas être oublié, d'autant plus qu'ils sont bien souvent en première ligne pour appliquer le ROI.

Il faut favoriser la liberté des pouvoirs organisateurs et des directions, dans le respect des grands principes qui ont été évoqués, bien entendu. Chaque pouvoir organisateur établit le ROI des établissements scolaires qu'il organise et l'inscription dans une école implique l'adhésion des élèves, qu'ils soient mineurs ou majeurs, au contenu de ce ROI. Le choix de l'école se fait donc, en principe, en toute connaissance de cause. À nouveau, n'hésitons pas à encourager les jeunes et les parents à lire le ROI avant de procéder à l'inscription. Enfin, n'oublions pas que les jeunes et les élèves ont besoin d'un cadre. Les experts sont relativement unanimes à ce sujet. Le cadre tend souvent à clarifier les attendus.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Comme ma collègue Marie-Martine Schyns l'a déjà indiqué, nous remercions le PTB d'avoir apporté ce sujet en commission. Nous avons également, comme d'autres partis sans doute, rencontré des membres du CEF à l'origine de l'enquête sur le sujet. Il existe indéniablement, sur le terrain, des problèmes pour faire appliquer des règlements d'ordre intérieur, avec un libellé qui est parfois un peu vague et une interprétation de la décence des tenues. Toutefois, ce qui est proposé par le PTB nous semble excessif et contre-productif. À l'inverse, la solution de la ministre de

fournir un guide nous semble un peu trop légère. Le rôle du gouvernement est d'inciter à réformer et à dialoguer avec les acteurs internes de l'école et pas de fixer un énième cadre. Le but des plans de pilotage était de responsabiliser les acteurs de l'école, et, ici, on veut les contrôler et leur imposer des règles supplémentaires.

Nous recommandons que cette question soit traitée dans les écoles dans le cadre de réunions avec les délégués d'élèves et le conseil de participation – au sein duquel des membres du personnel enseignant, des auxiliaires d'éducation, des parents, des pouvoirs organisateurs et des élèves peuvent discuter – ou encore le collectif de réflexion et d'action des éducateurs en milieux scolaires (CREMS), qui avait été sollicité durant lors de la législature précédente pour définir un référentiel de la fonction d'éducateur et qui pourrait aussi apporter sa pierre à l'édifice. On oublie souvent le rôle important des éducateurs, qui sont les premiers à réagir face à certaines tenues des élèves.

Nous entendons les amendements du PTB. Nous nous abstenons sur le premier, qui apporte une amélioration, et nous voterons contre le reste du texte.

M. le président. – La parole est à M. Soiresse Njall.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Si le texte du groupe PTB a effectivement le mérite de nous permettre de discuter de cette thématique aujourd'hui en séance plénière, je rappelle que de nombreux débats ont déjà eu lieu à ce propos en commission. Plusieurs groupes politiques se sont déjà exprimés sur la mobilisation des élèves durant la crise sanitaire. Ma collègue Margaux De Re a mené un travail parlementaire considérable sur la question.

L'école et son cadre évoluent. Aujourd'hui, il n'est plus question de dire à un élève: «Tu marches et tu te tais». Certains acteurs de l'enseignement ont encore du mal à l'intégrer. Nous condamnons les ROI sexistes, racistes et discriminants. Parfois, certains acteurs de l'enseignement ne se rendent pas compte que les règlements contiennent des dispositions discriminantes. C'est pourquoi il faut que les élèves participent au processus. La ministre Désir a lancé une réflexion importante avec le CEF. Il convient de tenir compte des recommandations qui seront formulées par ce dernier.

Les droits de l'enfant sont fondamentaux. La limitation de ces droits doit être proportionnée à l'objectif poursuivi. Le CEF a réalisé une étude à ce sujet et a formulé des recommandations claires. Il juge notamment nécessaire de donner un accès transparent à l'ensemble des ROI et d'inscrire dans une base de données tous les éventuels problèmes de discrimination. Par ailleurs, un recensement des spécialistes en matière de discrimination serait également utile.

La discrimination est illégale. Pourtant, certains acteurs de l'enseignement ne savent pas toujours ce qui entre dans le champ de la discrimination. Dès lors, un

contrôle systématique et une clarification du vocabulaire utilisé s'imposent, de même qu'un vade-mecum des bonnes pratiques.

Tous mes collègues ont parlé de la démocratie scolaire. Voilà un autre sujet essentiel. Lorsque les élèves participent à la réflexion sous-jacente à l'élaboration de la règle, ils respectent mieux la règle. En outre, l'élève est parfois plus exigeant envers lui-même lorsqu'il élabore les règles. Beaucoup d'études l'ont montré; c'est pourquoi la participation active des élèves est fondamentale. Cependant, il convient de l'encadrer correctement.

Je rejoins l'avis de Mme Chabbert: veillons à ne pas désorganiser le processus en précipitant les choses. La notion de «tenue décente et correcte» exigée dans les établissements est sujette à de multiples interprétations. Il importe donc d'encadrer les discussions et de faire participer les élèves.

J'en viens aux conseils de participation. Certains fonctionnent mal, car les élèves n'ont pas toujours l'opportunité de s'exprimer comme ils le souhaiteraient. Je salue les enseignants qui constatent ces dysfonctionnements et prennent des initiatives originales, afin de garantir que les élèves soient bien représentés et aient l'occasion de discuter avec les enseignants, les éducateurs, les membres du personnel, pour élaborer les règles.

Des incitatifs extérieurs sont nécessaires, et la ministre y travaille. Toutefois, si nous imposons un modèle d'en haut, il sera mal reçu. Les élèves qui s'engagent dans ce combat sont assez matures pour comprendre qu'un cadre adéquat est indispensable pour aboutir à des résultats.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je suis venue avec des exemples pour que vous ne considériez plus la révision des ROI comme ridicule, car cela est vraiment violent pour des centaines d'élèves qui doivent vivre des discriminations au quotidien. (*La députée montre des photos*)

Certains députés ont effectivement dit que c'est un sujet sérieux et je l'entends. Par contre, dès que l'aspect concret et les mesures que la ministre peut prendre pour lutter contre ces mesures discriminantes sont abordés, je n'ai pas l'impression que le problème est vraiment pris au sérieux. Son ampleur me paraît complètement sous-estimée à la fois pour le nombre d'élèves touchés par la violence et l'impact que cela a sur eux et leur scolarité, mais aussi parce qu'ils se font traiter de cette manière et se font sanctionner à longueur de journée.

La majorité dit qu'il y a des mesures en cours, mais, à mes yeux, à l'heure actuelle, il n'y en a qu'une qui est concrète et c'est le futur guide. Vous dites qu'il est illusoire de relire tous les ROI et que tout va changer. Nous n'avons jamais affirmé cela! Il est tout aussi illusoire de croire qu'un guide va changer quelque chose. Pour le moment, nous proposons de commencer qu'avec 500 ROI, ceux

des établissements d'enseignement secondaire auxquels nous allons nous intéresser dans un premier temps. L'enseignement le fondamental suivra. Relire l'entièreté de ces ROI est très important.

Pour le moment, des choses illégales sont écrites noir sur blanc. Si nous laissons ces dernières prendre place dans des ROI, comment pouvons-nous ensuite faire de grandes campagnes de sensibilisation contre le sexisme et le racisme? Comment vouloir toucher les représentations, comme vous le dites, alors que dans les ROI mêmes sur lesquels nous sommes censés nous reposer pour définir des règles dans les écoles, se trouvent des propos sexistes et discriminants? C'est de la folie! Certes, notre solution ne va pas tout résoudre, mais si nous insistons sur le fait que les directions n'ont pas le droit d'avoir des règlements de cet ordre-là, ce serait déjà un grand pas en avant. J'ai expliqué que 500 ROI, c'était tout à fait possible en prenant le cas du CEF qui a déjà fait un cinquième du travail à lui seul. C'est une question de volonté politique. Il serait possible d'aller beaucoup plus loin.

Pour en revenir à ce guide, il faut bien se rendre compte de ce dont nous parlons. Il s'agit de dire à un directeur qu'il n'a pas bien lu son guide s'il intime à une jeune fille de rentrer chez elle parce que sa jupe est trop courte et s'il lui dit que ce sera de sa faute si elle se fait violer. Ce n'est pas acceptable. Des mesures plus contraignantes doivent être prises contre ce genre de propos et de sanctions, qui sont totalement illégales. Et ce n'est malheureusement pas un guide qui va changer les choses. Nous pensons qu'il faut intervenir directement au lieu de se contenter d'espérer que le guide sera utilisé. Madame Chabbert, vous avez dit: «nous espérons que le guide sera utilisé». Je peux vous dire que dans les cas problématiques, il ne sera pas utilisé de bon cœur.

Madame la Ministre, il faut vous intéresser à cette problématique et dire clairement aux directions qu'il n'est plus possible de fonctionner ainsi. Vous avez déclaré que ce genre de changement ne se décrétait pas du haut vers le bas, mais c'est exactement ce qui est en train de se passer. Les directions décrètent que telle ou telle manière de s'habiller n'est pas convenable. Au niveau légal, il y a des infractions. Alors ne pourriez-vous pas intervenir? J'ai vraiment du mal à comprendre. Vous avez tout à fait la possibilité d'intervenir!

En tout cas, le PTB ne lâchera rien. Notre proposition de résolution contenait des mesures très concrètes. Mme Chabbert a par exemple parlé de la nécessité d'informer plus sur la façon de porter plainte. C'est une idée dont nous avons débattu en commission. Nous sommes heureux que le débat avance, mais nous n'avons pas retrouvé cette idée dans vos propos. Ce n'est d'ailleurs pas un projet en cours pour le moment. Or, c'était l'une de nos propositions, au même titre que la relecture de tous les ROI et l'inclusion des élèves dans ce processus de relecture.

Nous faisons des propositions concrètes à ce sujet. Nous sommes déçus que vous n'y adhériez pas. Nous craignons que les élèves doivent encore subir, tous les jours, ce genre de discriminations, jusqu'à une date inconnue. Nous leur apportons tout notre soutien pour qu'ils puissent continuer à se mobiliser. Ils se battent actuellement pour leurs droits et ils ont raison.

M. le président. – La parole est à Mme Chabbert.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame Pavet, je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'existe ni constat ni volonté politique. La volonté politique est bien présente. Nous avons mené un travail sérieux en commission et nous avons proposé des pistes de solution. Les pistes inscrites dans votre proposition de résolution ne sont pas concrètes. Ce n'est pas une décision de la ministre de l'Enseignement qui fera évoluer les mentalités, mais bien l'implication des différents acteurs. Il est donc nécessaire de créer des outils de sensibilisation.

La démocratie scolaire est déjà en marche, mais les discussions sont encore compliquées à l'heure actuelle. Il faut consacrer du temps à ce dossier, développer les outils nécessaires et impliquer les acteurs concernés. La parole des élèves est extrêmement importante. Votre proposition de résolution est aussi une usine à gaz. Vous proposez de créer une cellule pour examiner tous les ROI alors qu'ils évoluent constamment. Quel en sera le résultat? Il faudrait plutôt revoir la circulaire, sensibiliser les pouvoirs organisateurs et offrir des outils concrets aux équipes éducatives, car il est nécessaire de faire évoluer les ROI qui sont archaïques et sexistes.

(M. Rudy Demotte, président, reprend la présidence)

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Lors de cette discussion, j'ai entendu certains dire qu'ils espéraient une évolution des mentalités. Ces propos sont beaucoup trop mous!

Quand un ROI indique qu'il est interdit de porter des tenues culturellement orientées, n'est-ce pas du racisme? Quelqu'un va-t-il intervenir pour faire sortir cette phrase du ROI? J'ai bien d'autres exemples de ROI qui ont déjà été analysés. Il suffirait d'une volonté politique pour intervenir dans les écoles où des problèmes se posent, mais vous n'agissez pas! Vous attendez le bon vouloir des gens et une évolution des mentalités.

À un moment donné, il faut faire appliquer la loi, intervenir en tant que ministre et mettre en œuvre des mesures concrètes. Notre proposition de résolution en énonce cinq, qui vont beaucoup plus loin que celles que vous avez exposées. Nous continuerons à taper du poing sur la table pour que de réelles mesures soient mises en œuvre. Pour l'heure, la ministre ne mentionne qu'un simple guide...

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Mme Pavet et consorts ont déposé l’amendement n° 1 libellé comme suit:

«Dans les demandes au gouvernement, le point suivant est inséré entre les premier et deuxième tirets: “d’organiser un accompagnement externe pour les écoles dans le cadre de la rédaction et la mise à jour de leur ROI.”.».

Le vote sur l’amendement n° 1 est réservé.

Mme Pavet et consorts ont déposé l’amendement n° 2 libellé comme suit:

«Dans les demandes au gouvernement, le dernier paragraphe est modifié comme suit:

“D’envoyer une circulaire aux écoles afin de les inciter

à intégrer dans leur ROI un article spécifique sur l’interdiction des sanctions à caractère discriminant

à associer tous les élèves à chaque étape de la rédaction et de la modification du ROI

à rendre obligatoire une lecture et une analyse du ROI au sein de chaque classe.”.».

Le vote sur l’amendement n° 1 est réservé.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur les amendements et l’ensemble de la proposition de résolution.

10 Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 2021 relatif à la capacité de placement de la Communauté française pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la surveillance électronique, et au programme-horaire des justiciables condamnés à une peine privative de liberté de trois ans ou moins (doc. 384 (2021-2022) n^{os} 1 et 2)

10.1 Vote nominatif sur l’ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l’ensemble de la proposition de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

78 membres ont pris part au vote.

78 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, M. André Antoine, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, Mme Alexia Bertrand, M. John Beugnies, M. Olivier Biérin, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, M. Jean-Luc Crucke, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. François Desquesnes, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Manu Douette, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Pierre Kompany, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, Mme Laure Lekane, M. Julien Liradelfo, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, M. Germain Mugemangango, M. Samuel Nemes, Mme Diana Nikolic, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Calvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Anouk Vandevoorde, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

11 Proposition de résolution visant à mettre fin aux règlements d'ordre intérieur discriminants dans les écoles (doc. 257 (2020-2021) n^{os} 1 à 3)

11.1 Votes réservés

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1.

– Il est procédé au vote nominatif.

78 membres ont pris part au vote.

11 membres ont répondu oui.

57 membres ont répondu non.

10 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n° 1 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, M. Antoine Hermant, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Laure Lekane, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, M. Samuel Nemes, Mme Amandine Pavet, Mme Anouk Vandevoorde.

Ont répondu non: M. Laurent Agache, M. François Bellot, Mme Alexia Bertrand, M. Olivier Biérin, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, M. Jean-Luc Crucke, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Manu Douette, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, Mme Françoise Mathieux, Mme Diana Nikolic, Mme Sophie Préciaux, Mme Sabine Roberthy, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: M. André Antoine, M. Christophe Bastin, M. René Collin, M. François Desquesnes, M. Benoit Dispa, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, M. Pierre Kompany, M. Julien Matagne, Mme Mathilde Vandorpe.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l’amendement n° 2.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

77 membres ont pris part au vote.

11 membres ont répondu oui.

66 membres ont répondu non.

En conséquence, l’amendement n° 2 n’est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, M. Antoine Hermant, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Laure Lekane, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, M. Samuel Nemes, Mme Amandine Pavet, Mme Anouk Vandevoorde.

Ont répondu non: M. Laurent Agache, M. André Antoine, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alexia Bertrand, M. Olivier Biérin, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, M. Jean-Luc Crucke, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. François Desquesnes, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Manu Douette, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy

Fontaine, M. André Frédéric, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Pierre Kompany, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Diana Nikolic, Mme Sophie Préciaux, Mme Sabine Roberty, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

11.2 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

78 membres ont pris part au vote.

11 membres ont répondu oui.

67 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, M. Antoine Hermant, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Laure Lekane, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, M. Samuel Nemes, Mme Amandine Pavet, Mme Anouk Vandevoorde.

Ont répondu non: M. Laurent Agache, M. André Antoine, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alexia Bertrand, M. Olivier Biérin, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, M. Jean-Luc Crucke, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. François Desquesnes, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Manu Douette, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Pierre Kompany, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, Mme Diana Niko-

lic, Mme Sophie Préciaux, Mme Sabine Roberty, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

12 Projets de motion

12.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission l'Éducation, ce 24 mai 2022, d'une part, par Mmes Schyns et Vandorpe et, d'autre part, par Mme Chabbert et MM. Soiresse Njall et Janssen, en conclusion de l'interpellation de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Pour une réforme acceptée et acceptable des centres PMS».

Je vous rappelle que, conformément à l'article 79 du règlement, peuvent intervenir avant le vote l'auteure principale de chaque motion, pour une durée n'excédant pas trois minutes, ainsi qu'un représentant par groupe politique reconnu, pour une durée n'excédant pas deux minutes.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Par la voix de Mme Schyns, Les Engagés ont porté la thématique de la réforme des centres PMS et surtout tenté de relayer la position les acteurs. Ceux-ci sont inquiets de ne rien voir avancer.

Notre groupe adresse de temps en temps des interpellations au gouvernement et il n'a pas pour habitude de la conclure par des projets de motion. Toutefois, dans ce cas-ci, vos réponses, Madame la Ministre, ne nous ont absolument pas satisfaits. Nous n'avons donc pas eu d'autre choix que de déposer cette motion: les demandes que nous y formulons sont celles des acteurs que nous avons rencontrés dans le cadre de ce dossier et elles concernent les projections de regroupements des centres PMS et de fusion avec les services de promotion de la santé à l'école (PSE). Chacun a pu prendre connaissance des résultats de cette large concertation que nous avons eue avec les membres du personnel des centres PMS.

La réponse de la majorité a été une motion pure et simple! Nous regrettons que ce dossier soit pris à la légère par la majorité, d'autant que, sur d'autres textes, par exemple sur la santé mentale ou sur la lutte contre le décrochage scolaire, la majorité est élogieuse par rapport au travail qu'accomplissent les centres PMS. Le gouvernement a octroyé des moyens aux centres PMS dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, mais ces moyens ponctuels cesseront à la fin de l'année. Il faut absolument que les centres PMS aient une vue claire de leur mission et de la future organisation de leurs services, dans le cadre d'une réelle concertation et d'un véritable processus participatif.

Je demande donc au gouvernement, en particulier à vous, Madame la Ministre, d'avancer concrètement et sans délai sur cette réforme, en l'articulant avec les autres réformes systémiques du Pacte pour un enseignement d'excellence. Vous avez véritablement un train de retard!

M. le président. – La parole est à Mme Chabbert.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Nous avons bien entendu l'interpellation de nos collègues des Engagés. Nous avons aussi entendu la réponse de la ministre à la suite de l'interpellation de Mme Schyns. Contrairement à vous, Madame Vandorpe, nous avons été rassurés par les réponses de la ministre. Elle nous a rappelé les multiples rencontres qu'elle a eues, notamment avec les représentants du secteur et les fédérations de centres PMS. Elle a également rappelé les discussions en cours et les rencontres planifiées. Elle nous a fait part de son intention de poursuivre de manière participative la réforme des centres PMS, qui est en cours. Nous lui faisons confiance, car c'est de cette manière qu'elle travaille depuis le début de la législature.

Concernant la récolte des données, abordée dans l'interpellation, la ministre a reconnu des retards. Il est vrai que ces retards sont réels en raison de la prolongation du travail nécessaire à la réforme. Ces retards ont été causés par la nécessité de disposer de données supplémentaires afin de bénéficier de projections claires et précises. Vous conviendrez que c'est important pour le succès de la réforme. Nous continuerons à soutenir le gouvernement dans cette démarche.

En ce qui concerne le contenu et le financement de la réforme en cours, la ministre nous a répété, une nouvelle fois, que cette réforme s'inscrira évidemment dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence et qu'elle est toujours en discussion et en construction. On comprend l'inquiétude des acteurs de terrain. Nous allons, nous-mêmes ainsi que les autres groupes, en faire part à la ministre et assurer le suivi des interrogations des professionnels concernés. Nous ne manquerons d'ailleurs pas de les répercuter auprès du gouvernement dans son ensemble, afin que cette future réforme prenne en compte tous les éléments que vous avez avancés. Nous reconnaissons que ces inquiétudes sont bien fondées. Eu égard à tous ces éléments, nous accordons toute notre confiance au gouvernement.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame Chabbert, je vous invite à relire le compte rendu, car nous n'avons absolument pas entendu la même chose. Le secteur, qui a suivi attentivement l'interpellation et les discussions en commission, appréciera la manière dont la majorité évacue ce texte.

12.2 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

58 membres ont répondu oui.

21 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, M. François Bellot, Mme Alexia Bertrand, M. Olivier Biérin, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, M. Jean-Luc Crucke, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Manu Douette, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, M. Paul Furlan, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, Mme Françoise Mathieux, Mme Diana Nikolic, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Calvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: M. André Antoine, M. Christophe Bastin, Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. René Collin, M. François Desquesnes, M. Benoit Dispa, M. Jori Dupont, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, M. Antoine Hermant, M. Pierre Kompany, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Laure Lekane, M. Julien Liradelfo, M. Julien Matagne, M. Germain Mugemangango, M. Samuel Nemes, Mme Amandine Pavet, Mme Anouk Vandevoorde, Mme Mathilde Vanderpe.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 16h45.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

au ministre-président Jeholet, par Mme Goffinet;

au ministre Daerden, par Mme Goffinet, MM. Crucke et Matagne;

– à la ministre Linard, par Mmes Pécriaux, Roberty, Laanan, Durenne, de Coster-Bauchau, Bernard, Gahouchi et Goffinet ainsi que par MM. Devin, Legasse, Hardy, Lomba, Tzanetatos, Gardier, Köksal, Dupont et Mugemangango;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Chabbert, Greoli et Goffinet ainsi que par MM. Witsel, Tzanetatos, Daele et Lux;

– à la ministre Désir, par Mmes Nketo Bomele, Pavet, Bernard et Goffinet, ainsi que par M. Kerckhofs.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

- le recours en annulation des articles 9 à 12 du décret de la Région wallonne du 3 février 2022 relatif aux marchés du gaz et de l'électricité à la suite des inondations du mois de juillet 2021, introduit par l'ASBL Fédération belge des entreprises électriques et gazières;
- l'arrêt du 12 mai 2022 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 2.6.4, 2°, 2.6.10, §§ 1^{er} et 2, et 2.6.15 du Code flamand de l'aménagement du territoire ne violent pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution, lus ou non en combinaison avec l'article 16 de la Constitution et avec l'article 1^{er} du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme;
- l'arrêt du 12 mai 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 100 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l'arrêt du 5 mai 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 31, § 3, de la loi du 27 avril 2018 sur la police des chemins de fer ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, et dit pour droit qu'en ce qu'il ne permet pas au tribunal de police de réduire à un montant inférieur au montant fixé par la loi les amendes administratives relatives à une infraction à l'article 15, 1°, de la loi du 27 avril 2018 pour tenir compte des circonstances atténuantes, l'article 47 de la même loi ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, et dit pour droit qu'en ce qu'elle ne permet pas au tribunal de police d'assortir d'un sursis les amendes administratives relatives à une infraction à l'article 15, 1°, de la loi du 27 avril 2018, la même disposition ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, et dit encore pour droit qu'en ce qu'elle ne permet pas au tribunal de police d'accorder une mesure de suspension du prononcé, la même disposition ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, et dit enfin pour droit que l'article 45, alinéa 2, de la loi du 27 avril 2018 ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, avec l'article 1^{er} du Premier Protocole additionnel à cette Convention, avec l'article 16 de la Constitution et avec le principe général de droit *non bis in idem*, garanti par l'article 4, paragraphe 1, du Protocole n° 7 à la même Convention.